



COMPTE ADMINISTRATIF

RAPPORT DE
PRÉSENTATION

2023

Le présent rapport synthétise les éléments
fournis pour l'ensemble des budgets dans
le document comptable officiel

métropole
GrandNancy

NOTICE

Ce rapport relatif au compte administratif a été conçu pour favoriser la compréhension des délibérations et éditions légales relatives au bilan financier et comptable de l'exercice 2023.

Le compte administratif est établi en cohérence avec le compte de gestion produit par le service de la gestion comptable (SGC ou « Comptable public ») de la Direction départementale des finances publiques (DDFip).

Les données précises et détaillées sont accessibles dans les éditions légales annexées aux délibérations relatives au compte administratif pour l'exercice 2023, au compte de gestion pour l'exercice 2023 et à l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget prévisionnel pour l'exercice 2024.

Les données financières et comptables qui sont présentées dans ce rapport sont constituées des dépenses et des recettes « réelles », dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement. Elles ne font pas apparaître les opérations d'ordre.

Enfin, ces données sont présentées « tous budgets agrégés », c'est-à-dire par l'agrégation du bilan des comptes du budget principal et des 8 budgets annexes de la Métropole.

INTRODUCTION

Le compte administratif 2023 vient traduire en chiffres une réalité qui se matérialise chaque jour davantage dans le quotidien des Grands-Nancéiennes et des Grands-Nancéiens : **le projet de transformation métropolitaine initié en début de mandat est bel et bien engagé.**

C'est tout particulièrement vrai dans le champ des mobilités : adopté par l'assemblée métropolitaine à l'automne 2021, le **plan métropolitain des mobilités (P2M)** est aujourd'hui en plein déploiement. En 2023, il aura représenté une dépense d'équipement de 66,4 M€, soit plus de 40 % de l'enveloppe de 150 M€ consacrée à la stratégie d'investissement de la Métropole au cours de l'exercice.

Au-delà des mobilités, ce compte administratif met en avant **une dépense d'équipement qui atteint un niveau inédit en 2023, illustrant ainsi le volontarisme du Grand Nancy** pour transformer son territoire et les 20 communes qui le composent, et ce malgré un budget 2023 construit dans des conditions particulièrement difficiles.

En effet, les premières analyses effectuées en vue de l'élaboration des orientations budgétaires 2023 avaient été profondément bouleversées par l'irruption d'une **crise énergétique** – soudaine et inédite depuis les années 1970 –, conséquence de l'invasion russe en Ukraine.

La hausse des prix de l'énergie combinée aux tensions sur la chaîne globale d'approvisionnement en matières premières et à la persistance de la crise sanitaire en Asie ont généré en France **un niveau d'inflation très élevé** – jusqu'à + 6,2 % à la fin du mois de novembre.

La structure des dépenses d'une collectivité étant sensiblement différente de celle des ménages, l'inflation « réelle » s'imposant au bloc communal était plutôt de l'ordre de 11 % en 2022 et de 8 % en 2023¹.

Conséquence d'une économie mondiale en surchauffe, les **taux d'intérêts** prenaient également, au cours de la même période, une trajectoire inédite depuis 20 ans. En quelques mois, ceux-ci étaient **multipliés par 4**. Renchérissant l'accès à l'emprunt, cette situation a eu pour conséquence d'accroître la charge de la dette sur la part de l'encours contractualisé à taux variable.

Ainsi, 2022 aura marqué un renversement des tendances économiques et financières sur lesquelles s'appuyaient les collectivités locales depuis une dizaine d'années pour concevoir et mettre en œuvre leurs budgets.

Dans ce contexte, la prévision budgétaire pour l'exercice 2023 se révélait un exercice périlleux et les conditions d'exécution de celle-ci bien incertaines. Pour autant, **ce compte administratif vient traduire une stratégie financière « gagnante » opérée par la Métropole du Grand Nancy, lui permettant de poursuivre les chantiers engagés et de conserver intacte son ambition de transformation du territoire.**

En faisant le choix de **renforcer sa politique d'investissement**, la Métropole définissait une stratégie financière qui visait à maîtriser ses charges de fonctionnement, à rechercher des financements

¹ D'après l'indicateur de l'Association des Maires de France co-construit avec La Banque Postale.

extérieurs et à ménager son niveau d'endettement. Sur ces trois aspects, les résultats constatés en 2023 témoignent des efforts menés en la matière.

L'augmentation de 6,6 % des dépenses de fonctionnement en 2023 traduit non seulement celle des dépenses de fluides (dans le contexte de crise énergétique évoqué précédemment), mais aussi les efforts réalisés pour améliorer le pouvoir d'achat des agents.

Le niveau des recettes de fonctionnement se redresse en 2023, avec une progression de 10 % qui doit cependant être nuancée dans la durée par une série de recettes exceptionnelles (subventions et cessions immobilières ou foncières). Aussi, les subventions d'investissement perçues par la Métropole en 2023 progressent pour la 3^{ème} année consécutive (elles ont doublé depuis le début du mandat).

Si l'endettement de la Métropole augmente en 2023 pour se situer à 712 M€, **le volume des emprunts nouveaux a été atténué par la réduction, sur les trois derniers exercices, de l'encours de la dette**. Ainsi, bien que le niveau d'endettement est plus élevé, la capacité de désendettement reste inférieure à ce qu'elle était à la fin du mandat précédent, à un niveau de 5,8 années.

Dans ces conditions, la **Métropole du Grand Nancy se situe dans la trajectoire financière qu'elle a définie** et renouvelée à l'occasion de l'adoption du Budget primitif pour l'exercice 2024. En dégagant un résultat d'un niveau plus conforme aux attentes que l'exercice précédent (33,8 M€ contre 15,3 M€ en 2022), elle pourra maintenir l'ambition qu'elle s'est fixée en matière de stratégie d'investissement.

En dépit des contraintes particulières qui pèsent sur le budget annexe des transports, principal vecteur de la politique des mobilités et de la mise en œuvre du P2M, l'effort financier se traduit par une subvention d'équilibre inférieure à 5 M€, mesurée grâce à une subvention exceptionnelle de l'Etat et à un coût de la délégation de service public plus modéré que prévu.

Alors qu'elle était confrontée à un contexte économique inédit et à des contraintes financières exceptionnelles, la Métropole du Grand Nancy présente un compte administratif pour l'exercice 2023 qui reflète une stratégie financière centrée sur une politique d'investissement ambitieuse et réaliste.

1

RECETTES DE FONCTIONNEMENTS : une augmentation significative en raison de produits exceptionnels

1.1. Le volume et la composition des recettes de fonctionnement

En 2023, le volume des recettes réelles de fonctionnement perçues par la Métropole du Grand Nancy est établi à 499,9 M€. Intégrée à l'occasion du Budget supplémentaire (BS) adopté lors du Conseil métropolitain du 29 juin 2023, la reprise des résultats de l'exercice 2022, d'un montant de 15,3 M€, est venue augmenter ce montant pour atteindre 515,2 M€.

Volume des recettes réelles de fonctionnement (en M€)	CA2023
Montant total	515,2
Fiscalité	306,4
Subventions, dotations & concours	62,0
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	103,8
Recettes exceptionnelles & diverses	9,2
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	11,9
Mouvements inter-budgets	6,7
Montant hors reprise des résultats	499,9
Reprise des résultats	15,3

En 2023, la composition du « panier » de recettes de la Métropole du Grand Nancy reste stable. Considérées hors reprise des résultats, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 499,9 M€ et sont réparties de la façon suivante :

- Produits de fiscalité et reversements : 306,4 M€ (61 %)
- Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine : 103,8 M€ (21 %)
- Subventions, dotations & concours : 62,0 M€ (12 %)
- Autres recettes : 27,8 M€ (6%)

Sur les cinq derniers exercices, la part de chacune des composantes des recettes n'a que faiblement évolué, à l'exception de la part des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine qui s'était réduite de 2 points de 2020 à 2022 par rapport à 2019 : une situation qui s'explique par la crise sanitaire, mais qui semble se résorber en 2023.

Composition des recettes réelles de fonctionnement (hors reprise des résultats)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Fiscalité	61%	62%	61%	63%	61%
Subventions, dotations & concours	13%	14%	14%	13%	12%
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	22%	20%	20%	20%	21%
Autres recettes	4%	4%	5%	4%	6%

1.2. L'évolution des recettes de fonctionnement

Par rapport à l'exercice précédent, **les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise des résultats, augmentent en volume de façon importante, à un niveau de l'ordre + 10 % (+ 44 M€)**, alors que les 3 premières années de mandat avaient été marquées par une relative stagnation (- 3 % en 2020 par rapport à 2019, puis + 4 % en 2021 et + 2 % en 2022).

Cette progression doit toutefois être nuancée, car plus de 6 M€ sont constitués de subventions aux budgets annexes (qui correspondent, in fine, à une dépense des budgets annexes) et de mouvements inter-budgets, qui sont neutralisés en dépense. La progression « nette » se situe ainsi plutôt de l'ordre de 38 M€.

Celle-ci s'explique par deux principaux facteurs à dimension structurelle, et à une raison plus conjoncturelle :

- D'une part, en volume, les produits de la fiscalité, en 2023, ont progressé de 17,7 M€, soit + 6 %. Cette évolution s'explique de façon mécanique par **l'augmentation des bases légales sur une partie de ces recettes fiscales de 7,1 % en 2023** ;
- D'autre part, les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, ont également augmenté, de près de 10,7 M€, soit + 12 % par rapport à l'exercice 2022. Toutefois, il convient de préciser que c'est dans cet ensemble que sont intégrées les recettes du **contrat d'exploitation lié au nettoyage de la voirie** et le **remboursement des dépenses de personnel liés à la mutualisation**, recettes correspondant à des dépenses effectuées par la métropole pour le compte des communes ;
- Enfin, la hausse est également la conséquence d'un niveau de recettes exceptionnelles de plus de 6 M€, conséquences de la finalisation de la **vente du marché de gros** et de cessions foncières liées à des opérations sur les **zones d'aménagement concertées**.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2022 à 2023 (Hors reprise des résultats)	Progression en volume	Progression en part
Fiscalité	17,7	6%
Subventions, dotations & concours	3,6	6%
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	10,7	12%
Recettes exceptionnelles & diverses	6,1	199%
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	4,8	67%
Mouvements inter-budgets	1,4	26%
Montant total	44,3	10%

Dans ces conditions, il y a lieu de constater que **l'augmentation des recettes de la Métropole, en 2023, est due pour près de la moitié à des facteurs qui, soit sont exceptionnels, soit neutralisés** par des dépenses :

- 6 M€ de mouvements en recettes qui sont compensés en dépenses sur les budgets annexes ;
- 6 M€ de produits exceptionnels liés à des cessions immobilières et foncières, qui n'ont pas vocation à être pérennisés ;
- Près de 4 M€ de remboursements de frais liés à la mutualisation, conséquence d'une dépense de personnel qui progresse de façon similaire ;

- Plus de 3 M€ liés aux changements de mode de gestion du nettoyage de voirie, qui entraînent une dépense équivalente en dépense ;
- Plus de 2 M€ d'une subvention exceptionnelle perçue par les autorités organisatrices des mobilités.

Ainsi, la progression effective et pérenne de la recette de la Métropole s'établit à 23 M€ par rapport à l'exercice 2022, soit environ 5 %. Elle se situe au niveau de l'inflation constatée en 2023. L'évolution des recettes de fonctionnement n'accroît ainsi pas les marges de manœuvre de la Métropole et ne fait que maintenir le niveau de sa capacité d'action financière.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Montant total	462,0	471,5	477,7	495,3	515,2
Fiscalité	267,9	265,4	272,7	288,7	306,4
Subventions, dotations & concours	59,0	61,3	63,5	58,4	62,0
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	98,4	83,8	87,7	93,0	103,8
Recettes exceptionnelles & diverses	3,0	3,5	8,0	3,1	9,2
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	11,6	10,9	9,1	7,1	11,9
Mouvements inter-budgets	2,5	2,5	5,0	5,3	6,7
Montant hors reprise des résultats	442,4	427,3	446,1	455,6	499,9
Reprise des résultats	19,7	44,1	31,6	39,6	15,3

1.3. Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2023

Par rapport au budget primitif pour l'exercice 2023 et ses modifications apportées en cours d'exercice (Budget supplémentaire et décisions modificatives), les recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2023 sont très proches des estimations effectuées. L'écart de prévision entre le CA 2023 et les crédits votés (c'est-à-dire le budget primitif ajusté ensuite du budget supplémentaire et des décisions modificatives) en 2023 est de l'ordre de 2 %, soit 5 M€ (hors reprise des résultats). Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'élève ainsi à 102 %.

Estimations & réalisation des recettes en 2023	BP2023	Crédits votés 2023	CA 2023	Evolution des réalisations par rapport aux crédits votés		Taux de réalisation (CA/Crédits votés)
Recettes	482,5	504,6	515,2	10,6	2%	102%
Fiscalité	300,2	300,9	306,4	5,5	2%	102%
Subventions, dotations & concours	59,9	62,8	62,0	-0,8	-1%	99%
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	101,1	102,7	103,8	1,1	1%	101%
Recettes exceptionnelles & diverses	1,5	3,6	9,2	5,6	157%	257%
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	14,2	12,7	11,9	-0,8	-6%	94%
Mouvements inter-budgets	5,5	6,7	6,7	0,0	0%	100%

Il est ainsi constaté que les évolutions de prévisions et les taux de réalisation sont essentiellement dus :

- aux produits de la fiscalité, qui sont systématiquement réévalués en cours d'année, au fur et à mesure des informations obtenues de la part de l'Etat et des constatations effectuées, chaque mois, sur les produits réellement perçus, permettant d'anticiper l'atterrissage de fin d'exercice ;
- aux produits des recettes exceptionnelles, qui comprennent les cessions d'actifs et qui doivent être prévus au budget primitif en section d'investissement avant d'être réalisés en cours d'exercice en section de fonctionnement (respect des normes comptables).

1.4. La reprise des résultats de l'exercice 2022

En 2023, la reprise des résultats de l'exercice 2022 s'élevait, tous budgets agrégés, à 15,3 M€. Il s'agit là d'un niveau significativement inférieur aux résultats des exercices précédents (entre 30 et 45 M€), mais relativement proche du résultat constaté en 2019 (de l'ordre de 20 M€).

Cette situation est la conséquence d'un exercice 2022 très contraint (niveaux de recettes d'exploitation et du domaine encore marqués par la crise sanitaire, début de la crise énergétique, finalisation de l'opération financière sur le projet Nancy Thermal, etc.).

Aussi, une approche agrégée des budgets ne rend pas suffisamment compte de la situation, puisque sur ces 15,3 M€, seulement 4,4 M€ ont été inscrits au budget principal, un niveau exceptionnellement faible qui n'avait pas été observé depuis 2018 (cette année-là, la reprise des résultats sur le budget principal était de 0,5 M€). Le niveau moyen de reprise des résultats, ces dernières années, se situait à un niveau de 14 M€, soit un montant 3 fois supérieur à celui constaté en 2022.

Reprise des résultats de l'exercice N-1 à l'exercice N	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Montant total	19,7	44,1	31,6	39,6	15,3
Budget principal	9,3	24,5	11,9	12,2	4,4
Budget annexe de l'eau	2,9	3,0	5,1	6,7	5,1
Budget annexe de l'assainissement	2,7	3,3	2,0	2,3	2,2
Budget annexe du RMT	0,1	0,3	0,2	0,1	0,0
Budget annexe du SPANC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Budget annexe des parcs de stationnement	0,7	0,5	0,0	0,2	0,0
Budget annexe des congrès-événements	0,4	0,6	0,5	0,6	0,0
Budget annexe des transports en commun	2,9	10,8	11,8	14,6	0,0
Budget annexe des déchets ²	-	-	-	3,0	3,5

1.5. Les recettes de fonctionnement par catégories

▪ Les produits de la fiscalité

Les produits de la fiscalité représentent plus de 60 % du panier de recettes de la collectivité. Quand bien même elle ne s'applique pas uniformément à toutes les impositions ou taxes perçues par la

² Le budget annexe des déchets a été créé en 2021 ; ainsi, la première reprise de résultat a été effectuée en 2022.

Métropole, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales (VLC) adoptée en Loi de finances pour l'exercice 2023 a contribué à une croissance significative des produits de la fiscalité.

Compte-tenu de cette disposition, la Métropole avait estimé, en budget primitif, un montant de produits fiscaux de + 11,5 M€ par rapport à l'exercice 2022, soit un produit prévisionnel de 300,2 M€. Modulé à la marge en cours d'exercice pour atteindre une prévision de 300,9 M€, le volume de produits de fiscalité perçus en fin d'exercice s'élève, en définitive, à 306,4 M€, supérieur de 5,5 M€ à l'estimation.

Produits de la fiscalité	Crédits votés 2023	CA 2023	Ecart (Volume)	Ecart (Part)
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	3,7	7,2	3,5	96,2%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	37,5	37,5	0,0	0,0%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB)	0,4	0,3	0,0	-0,8%
CET – Cotisation foncière des entreprises	28,7	28,6	0,0	-0,1%
Autres contributions directes	0,5	0,3	-0,2	-35,3%
Taxe « Germapi »	1,0	1,0	0,0	0,0%
Taxe de séjour (TS)	1,2	1,4	0,3	22,6%
Versement mobilités (VM)	67,5	69,0	1,6	2,3%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	29,8	29,9	0,1	0,3%
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	3,8	5,0	1,1	29,5%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1,5	1,6	0,1	4,3%
Reversement prélèvement sur les jeux et paris hippiques	0,0	0,0	0,0	-8,4%
Fraction compensatoire de la TVA (TH)	106,6	104,1	-2,4	-2,3%
Fraction compensatoire de la TVA (CVAE)	18,6	20,1	1,5	8,3%
Compensation assujettissement versement mobilités (VM)	0,4	0,4	0,0	-1,2%
Montant total	300,9	306,4	5,5	1,8%

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs de hausse :

- D'une part, la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** a fait l'objet d'un trop-perçu : estimé à 3,7 M€, son produit atteint 7,2 M€ (soit + 3,5 M€) ; il s'agit de la conséquence de la mise en œuvre de l'application « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) par le ministère de l'économie et des finances, pour la déclaration des revenus du patrimoine ; une défaillance dans le système d'information a entraîné une surestimation, par l'Etat, du produit à percevoir et, par voie de conséquence, du versement qu'il effectue chaque mois aux collectivités. Bien qu'il s'agisse d'une somme indue, l'Etat n'en a pas demandé le remboursement aux collectivités ;
- D'autre part, le **montant du versement mobilités (VM)** a été supérieur de 1,6 M€ par rapport à l'estimation initiale, de la même façon que la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)³ présente un produit supérieur de 1,1 M€ par rapport au BP. Aussi, la **compensation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** a permis de dégager un produit de 1,5 M€ de plus qu'estimé.

En revanche, la **fraction de TVA en compensation de la réforme de la taxe d'habitation** n'a pas atteint le niveau de produits escompté. Evalué en BP à 107,4 M€, ce chiffre a été réactualisé en cours

³ La variation de produit constatée en 2023 (+ 26 % par rapport au CA 2022) n'est pas inédite, le produit enregistré étant même inférieur à celui perçu en 2017 ; le produit de la Tascom est facteur de 3 variables : le nombre d'établissements (qui a progressé de 257 à 272, + 6%) ; la surface totale taxée (qui a augmenté de 290 000 m² à 311 000 m², +7%) et le chiffre d'affaires des établissements (qui a évolué de +250 M€, pour atteindre 1 872 M€ en 2023, +22%) ; l'augmentation semble donc refléter une forte augmentation du chiffre d'affaires réalisé par les commerces de détail du territoire ; une tendance en net décalage avec le contexte national, le commerce de détail, à l'exception de la vente d'automobiles, progressant d'à peine plus de 0,5 % en 2023.

d'exercice à 106,6 M€ pour n'atteindre, à la clôture, qu'un montant de 104,1 M€, soit une baisse de 2,4 M€ par rapport à la prévision ajustée en cours d'année. En effet, le produit avait été particulièrement dynamique en 2022 (+ 9,7 % par rapport à 2021) et la prévision budgétaire 2023 a donc été établie sur la base du montant réalisé 2022, augmenté de + 5%. Cette prévision de + 5 % est celle qui figurait dans le projet de loi de finances 2023. Si ce montant a été corrigé plusieurs fois à la baisse, c'est pour tenir compte d'une révision du produit de TVA national de l'exercice 2022 (- 0,9 M€, imputé en diminution sur les recettes perçues en 2023) puis de notifications successives de l'Etat sur le produit à percevoir en 2023.

Paradoxalement, le produit de la **fraction de TVA en compensation de la réforme de la CVAE** est, lui, plus important que prévu. Il s'agit de la conséquence d'une prévision très prudente en début d'exercice, compte-tenu de la nouveauté de ce dispositif (1^{ère} année de mise en œuvre de la réforme sur la suppression de la CVAE). Elle a connu la même variation de prévision que la fraction de TVA au titre de la TH, mais dans des proportions plus mesurées (prévision initiale : 18,6 M€ au BP 2023, puis notification de l'Etat à 20,5 M€ avant de connaître une révision, en fin d'année, à 20,1 M€).

▪ Les subventions, dotations & concours

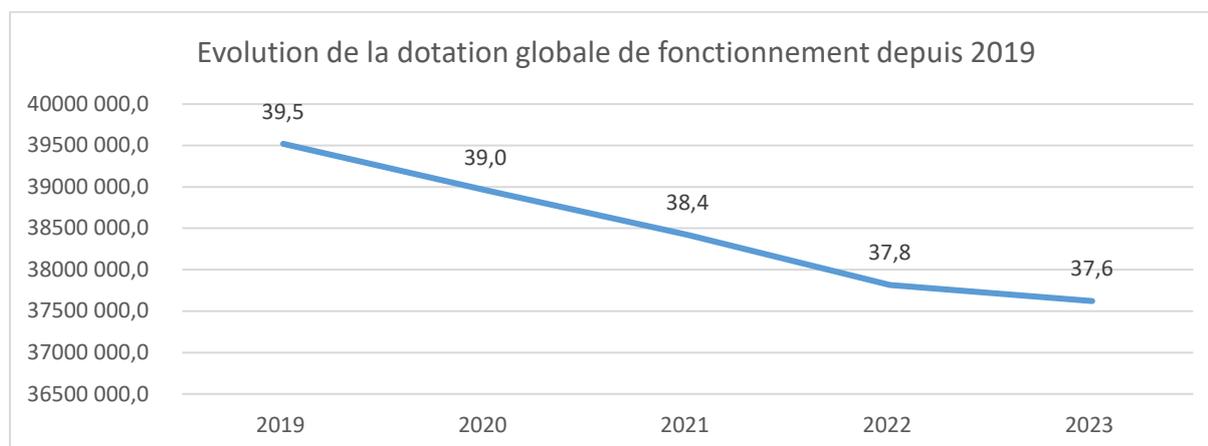
Les subventions, dotations & concours, qui comprennent également les recettes liées à des conventions de service, représentent 12 % des recettes de la collectivité. Ces catégories de produits, qui rassemblent toutefois un ensemble disparate, varient d'une année sur l'autre, mais dans des proportions relativement limitées. En 2023, elles s'élèvent à 62,0 M€.

Subventions, dotations & concours	BP, BS & DM 2023	CA 2023	Ecart (Volume)	Ecart (Proportion)
Dotation globale de fonctionnement	37,5	37,6	0,1	0%
Dotation générale de décentralisation	1,6	1,4	-0,1	-8%
Fonds de compensation de la TVA	1,4	1,3	-0,1	-7%
Allocation compensatoire au titre de la CET	4,2	6,4	2,2	52%
Allocation compensatoire au titre de la TF	1,1	1,5	0,4	38%
Subventions & participations de la Région	1,1	1,1	0,0	0%
Subventions & participations du Département	3,4	3,7	0,3	9%
Contributions & participations des communes	3,2	3,1	-0,1	-3%
Participation "écoemballages"	2,1	2,2	0,1	3%
Autres subventions & participations	4,4	3,6	-0,8	-18%
Montant total	59,9	62,0	2,0	3%

La **dotation globale de fonctionnement** constitue le principal transfert de l'Etat vers la Métropole. Elle est composée de deux versements : la dotation de compensation (28,5 M€) et la dotation d'intercommunalité (9,1 M€). Alors que cette dotation constitue en moyenne 20 % des recettes de fonctionnement des EPCI, elle ne représente que 7 % de celles de la Métropole. Alors que la DGF du Grand Nancy s'élevait à 57 M€ en 2014, le montant de 37,6 M€ perçu en 2023 témoigne de la diminution graduelle de cette ressource financière.

Ce désengagement de l'Etat est l'objet d'un débat récurrent avec les associations d'élus locaux. A la fin de l'année 2023, le président de la République s'est engagé à rouvrir la perspective d'une « réforme de la DGF ». Pilotés par le Comité des finances locales (CFL), les travaux préparatoires à cette réforme

sont engagés depuis février 2024, avec l'objectif d'établir une proposition à l'horizon de la loi de finances 2025.



Parmi les principales variations par rapport à 2022, il convient de préciser que la réévaluation des **allocations compensatrices** de CET (qui correspondent à un versement de l'Etat en contrepartie des exonérations et dégrèvements qu'il accorde aux redevables à la CET) correspond à un rattrapage d'une somme non-perçue sur l'exercice 2022.

Il convient ici de préciser que les **contributions & participations des communes** correspondent, pour l'essentiel, aux recettes liées aux prestations du service commun de la direction des systèmes d'information et télécommunication (2,9 M€) et les refacturations au titre du centre de surveillance urbain (CSU). Enfin, les contributions et participations perçues restent globalement stables, à l'exception des « autres subventions & participations » qui regroupent un ensemble épars de subventions initialement prévues pour la conduite de projets et qui n'ont pu être réalisées en cours d'année.

Il convient encore ici de préciser que la Métropole a bénéficié, en 2023, d'une **aide exceptionnelle de l'Etat de 2,1 M€ aux autorités organisatrices des mobilités**, sur une enveloppe globale de 100 M€ à l'échelle nationale, afin de faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et à la réduction de la fréquentation constatée après la crise sanitaire (notamment liée au développement du télétravail).

▪ Les droits d'entrées, produits d'exploitation & du domaine

Les droits d'entrées, produits d'exploitation & du domaine regroupent tous les droits et redevances perçus pour l'accès aux services publics ou à l'occupation du domaine public de la Métropole. Cette catégorie intègre, également, les remboursements et versements effectués par les communes lorsque la Métropole expose des dépenses pour la mise en œuvre de services communs (mutualisation), l'acquisition de matériels/fournitures ou la réalisation de prestations de service. En 2023, cette catégorie représente 103,8 M€ et 21 % des recettes réelles de fonctionnement.

Près de 80 % des recettes de droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine sont concentrés sur 4 centres de responsabilité, qui correspondent aux principaux services publics (en budgets) gérés par la Métropole :

- Les redevances d'adduction d'eau potable, 34,2 M€ ;
- Les redevances d'assainissement des eaux usées, 21,8 M€ ;
- Les produits perçus dans le cadre de la DSP transports en commun, 15,3 M€ ;

- Les produits perçus de la gestion des déchets ménagers, 6,1 M€.

Volume des recettes réelles de fonctionnement	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	98,4	83,8	87,7	93,0	103,8
...Eau	34,0	33,5	34,2	34,2	34,2
...Assainissement	18,9	19,2	20,2	19,6	21,8
...Transports	17,9	11,8	15,0	15,4	15,3
...Déchets	-	-	4,9	5,5	6,1

Sur ces différentes recettes, bien qu'une augmentation des tarifs soit réalisée chaque année depuis 2022 en fonction de l'inflation constatée (+ 4 % en 2023), les montants perçus restent stables. Cette tendance s'explique d'une part, par les économies d'eau réalisées par les ménages et les entreprises – une démarche qui est d'ailleurs encouragée par la Métropole – tandis que les baisses de recettes tarifaires en matière de transports en commun sont liées aux travaux en cours sur le réseau qui réduisent, logiquement, la fréquentation des usagers. En matière d'assainissement, la hausse résulte plutôt d'un décalage de perception des redevances sur les exercices 2021 et 2022, tandis que la progression des produits liés à la gestion des déchets s'explique par une augmentation de la redevance spéciale, avec un effet « indice de révision » et un autre lié à l'augmentation du nombre d'usagers.

Dans ces conditions, la progression de 10,8 M€, constatée en CA 2023 par rapport à 2022, est la conséquence d'autres facteurs que sont, principalement :

- Les **remboursements effectués au titre de la mutualisation** de certains services de la Métropole et de la Ville de Nancy (cf. partie relative aux dépenses de masse salariale), engagée en 2022 et qui s'est traduite, pour la 1^{ère} fois, en année pleine en 2023 (+3,9 M€) ;
- La mise en œuvre de la **convention de prestation de nettoyage de la voirie** (+ 3,4 M€) ; il s'agit d'une modification du mode de gestion, sans véritable incidence financière, puisque cette prestation était, auparavant, traitée d'un point de vue financier par le mécanisme des attributions de compensations (AC ; cf. partie relative aux reversements de fiscalité) ;
- La valorisation de **certificats d'économie d'énergie** (+ 1,2 M€) et la hausse, en 2022, des **revenus des immeubles** (+ 0,7 M€).

▪ **Les autres recettes de fonctionnement**

Evolution des recettes exceptionnelles & diverses par rapport aux crédits votés en 2023	Crédits votés 2023	CA 2023	Ecart
Recettes exceptionnelles & diverses	3,6	9,2	5,6
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	12,7	11,9	-0,8
Mouvements inter-budgets	6,7	6,7	0,0

Les **recettes exceptionnelles & diverses** s'élèvent à un niveau de 9,2 M€ ; l'écart important par rapport aux crédits votés s'explique par plusieurs raisons :

- d'une part, l'ensemble des cessions d'actifs est inscrit au budget primitif en section d'investissement, mais est perçu ensuite en section de fonctionnement, conformément aux instructions budgétaires et comptables. Ainsi, le montant des recettes exceptionnelles &

diverses qui est le résultat de cessions est toujours plus élevé en compte administratif qu'en budget prévisionnel ;

- d'autre part, en 2023, la Métropole a réalisé davantage de cessions que les années précédentes. En effet, la finalisation de la **vente du marché de gros** a été conclue pour un montant de près de 3,5 M€, tandis que plusieurs **cessions foncières** ont été effectuées par la Métropole, pour un montant total de 2,2 M€, qui sont détaillées ci-après.

Opération	Site	Montant
CESSION MGN A PARC ESSEY	ZAC DU TRONC QUI FUME	270 000
CESSION MGN A IFBM	RUE DU BOIS LA CHAMPELLE	316 656
CESSION MGN A ROCHLING	ANDRE FRUCHARD MAXEVILLE	731 976
CESSION MGN A SOLOREM	ZAC AUSTRASIE NANCY	503 826
CESSION PARKINGS MEDIPOLE	AMBROISE PARE MAXEVILLE	385 492
Volume total des transactions		2 207 950

Par ailleurs, le montant des **subventions d'équilibre** est, en définitive, de 11,9 M€, après une estimation initiale en BP de 14,2 M€. Il s'agit là d'une présentation en recettes, puisque ce montant correspond à l'addition des recettes de chaque budget annexe. Toutefois, une somme identique est identifiée en dépense au budget principal.

	BP 2023	CA 2023
Subventions d'équilibre		
Budget annexe des transports	6,4	4,8
Budget annexe des congrès & évènements	6,5	6,3
Budget annexe des parcs de stationnement	1,4	0,8
Montant total	14,2	11,9

En 2023, la **recette perçue au budget annexe des transports** s'est trouvée minorée pour deux raisons : d'une part, une subvention exceptionnelle de 2,1 M€ a été perçue par la Métropole, d'autre part, le coût de la délégation de service public a été finalement réduit en fin d'exercice de 2,8 M€. Cette situation a aussi permis de compenser un niveau de recettes des transports en commun inférieur de 1,3 M€ par rapport à la prévision initiale.

2

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : en dépit d'un contexte inflationniste, une maîtrise avérée des charges au cours de l'exercice

2.1. Le volume et la composition des dépenses de fonctionnement

En 2023, le volume des dépenses réelles de fonctionnement réalisées par la Métropole du Grand Nancy est établi à 391,6 M€.

Volume des dépenses réelles de fonctionnement	CA2023
Montant total	391,6
Masse salariale	80,0
Charges de gestion déléguée	118,4
Charges de gestion courante	37,1
Fluides	14,7
Subventions & allocations diverses	14,6
Participation & contributions obligatoires	21,3
Reversement de fiscalité	69,2
Mouvements & subventions aux budgets annexes	18,6
Charges financières	16,5
Autres dépenses de fonctionnement	1,3

La composition des dépenses de fonctionnement de la Métropole du Grand Nancy reste, au fil des années, relativement stable. Le montant des dépenses, de 391,6 M€ est réparti de la façon suivante :

- Les charges de gestion déléguée (délégations de service public) pour 30 % ;
- Les charges de gestion et d'intervention (charges de gestion courante, fluides, subventions & allocations diverses, participations & contributions obligatoires), pour 22 % ;
- La masse salariale, pour 20 % ;
- Les reversements de fiscalité, pour 18 % ;
- Les mouvements & subventions aux budgets annexes, pour 5 % ;
- Les charges financières, pour 4 %.

Composition des dépenses réelles de fonctionnement	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Masse salariale	21%	21%	21%	20%	20%
Charges de gestion déléguée	28%	28%	28%	31%	30%
Charges de gestion courante	11%	10%	10%	10%	9%
Fluides	3%	2%	2%	3%	4%
Subventions & allocations diverses	4%	4%	4%	4%	4%
Participation & contributions obligatoires	6%	6%	6%	6%	5%
Reversement de fiscalité	19%	20%	19%	18%	18%
Mouvements & subventions aux budgets annexes	4%	4%	4%	3%	5%
Charges financières	5%	5%	4%	4%	4%
Autres dépenses de fonctionnement	0%	1%	1%	0%	1%

En analyse rétrospective, il est observé que la part des charges de gestion déléguée a eu tendance à croître (essentiellement en raison de l'augmentation du coût de la DSP Transports en commun), comme la part des dépenses de fluides (sous l'effet du coût de l'électricité et du gaz). Aussi, les reversements de fiscalité se réduisent en proportion par rapport aux autres dépenses. Ces évolutions sont toutefois à relativiser, car les dépenses tendent à augmenter ; ainsi, lorsqu'un poste de dépense se réduit, c'est généralement parce qu'il reste stable en volume, alors que les autres postes progressent de façon beaucoup plus significative.

2.2. L'évolution des dépenses de fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 24,3 M€ par rapport à 2022, soit une progression de 6,6 %. Cette progression est portée par :

- L'évolution des mouvements & subventions aux budgets annexes (+ 6,1 M€)
- La masse salariale (+ 5,1 M€)
- Les dépenses de fluides (+ 4,0 M€)
- Les charges de gestion déléguées (+ 3,9 M€)
- Les reversements de fiscalité (+ 3,4 M€)
- Les charges financières (+ 2,5 M€).

En baisse de 0,6 M€, les charges de gestion à un niveau de 37,1 M€ (37,7 M€ en 2019) témoignent d'un effort considérable de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2022 à 2023	Progression en volume	Progression en part
Montant total	24,3	6,6%
Masse salariale	5,1	6,8%
Charges de gestion déléguée	3,9	3,4%
Charges de gestion courante	-0,6	-1,5%
Fluides	4,0	37,9%
Subventions & allocations diverses	-0,1	-0,5%
Participation & contributions obligatoires	-0,1	-0,4%
Reversement de fiscalité	3,4	5,2%
Mouvements & subventions aux budgets annexes	6,1	48,6%
Charges financières	2,5	17,9%
Autres dépenses de fonctionnement	0,0	-0,6%

Volume des dépenses réelles de fonctionnement	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Montant total	348,5	338,3	347,2	367,3	391,6
Masse salariale	71,5	69,9	71,6	74,8	80,0
Charges de gestion déléguée	96,5	93,9	98,8	114,4	118,4
Charges de gestion courante	37,7	33,1	34,0	37,7	37,1
Fluides	9,0	7,8	8,0	10,6	14,7
Subventions & allocations diverses	13,5	14,3	15,4	14,7	14,6
Participation & contributions obligatoires	21,4	21,9	21,8	21,4	21,3
Reversement de fiscalité	66,9	66,7	67,0	65,8	69,2
Mouvements & subventions aux budgets annexes	14,1	13,5	14,1	12,5	18,6
Charges financières	16,4	15,5	14,6	14,0	16,5

Autres dépenses de fonctionnement	1,6	1,9	1,8	1,3	1,3
-----------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

2.3. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2023

Par rapport au budget primitif pour l'exercice 2023 et ses modifications apportées en cours d'exercice (Budget supplémentaire et décisions modificatives), les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2023 se situent à un niveau de 95,5 %, ce qui constitue un taux de réalisation conforme aux prévisions.

Volume des dépenses réelles de fonctionnement	Crédits votés 2023	CA 2023	Ecart de prévision	Taux de réalisation
Montant total	410,2	391,6	-15,3	95,5%
Masse salariale	83,0	80,0	-3,0	96,3%
Charges de gestion déléguée	119,4	118,4	-0,9	99,1%
Charges de gestion courante	44,5	37,1	-8,3	83,4%
Fluides	18,4	14,7	-4,0	79,5%
Subventions & allocations diverses	15,2	14,6	1,1	95,8%
Participation & contributions obligatoires	21,5	21,3	0,0	99,3%
Reversement de fiscalité	69,3	69,2	0,2	99,9%
Mouvements & subventions aux budgets annexes	19,4	18,6	-1,3	95,5%
Charges financières	17,5	16,5	0,9	94,3%
Autres dépenses de fonctionnement	1,9	1,3	0,1	70,7%

Les écarts constatés sont cependant relativement proches de ce qui pouvait déjà être observé en 2022 ; c'est en particulier le cas pour les **charges de gestion courante** qui sont, généralement, les plus exposées aux aléas de l'activité de la Métropole en cours d'exercice. En 2022, le taux de réalisation était de 84,6 % contre 83,4 % en 2023. Cependant, contrairement à l'année précédente, les modifications budgétaires successives en 2023 ont eu vocation à affiner la prévision en cours d'exercice, en réduisant la prévision initiale.

Les autres écarts de prévisions les plus significatifs concernent :

- les **dépenses de fluides** (avec un taux de réalisation de 79,5 %) ; il s'agit là de la traduction des efforts menés par la Métropole pour réduire sa consommation d'énergie, aussi bien que de la mise en place du dispositif « amortisseur électricité ». Ainsi, dans le rapport de présentation du budget primitif pour 2023, il avait été indiqué : *Les estimations présentées dans le budget primitif ont été réalisées à consommation constante, et sans tenir compte du dispositif « amortisseur électricité ». Ainsi, il s'agit d'une estimation haute qui pourra être revue à la baisse à l'occasion du budget supplémentaire, considérant les efforts en termes de réduction de consommation dans le cadre du Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité, et en intégrant les effets du dispositif « amortisseur ».*
- les **dépenses de personnel**, avec un taux de réalisation qui reste cependant élevé, à 96,3 %, présentent en volume un écart de 3 M€ de moins que ce qui avait été anticipé. Cette différence peut être interprétée comme la conséquence d'une difficulté – au demeurant généralisée dans toutes les collectivités – à recruter sur les postes vacants ; en effet, la Métropole a connu en 2023 un taux de vacance de poste de 6 à 8 %, un niveau élevé avec une exposition plus ou moins forte en fonction des métiers ; la mise en œuvre des dispositions du pacte social devrait, cependant, contribuer à renforcer l'attractivité des métiers à l'avenir.

2.4. Les dépenses de fonctionnement par catégories

- **Une dépense de fluides moins élevée que prévue, conséquence d'un effet « prix » (amortisseur électricité) et d'un effet « consommation » (plan de sobriété)**

Depuis le début de la crise énergétique, en 2022, la Métropole s'est dotée d'un mécanisme de suivi des différentes composantes de la dépense de fluides qui permet, en particulier, d'observer l'évolution des deux principales variables : l'électricité et le gaz.

Ainsi, il est constaté une hausse particulièrement élevée des dépenses d'électricité d'environ 3,2 M€ par rapport à 2022, soit une augmentation de près de 50 %. S'agissant de la dépense de gaz, elle a plus que doublé, passant de 0,85 M€ à 2,15 M€. Cependant, bien que cette augmentation soit élevée, elle a été tempérée par deux facteurs : la mise en place de l'amortisseur « électricité » qui a permis un plafonnement des coûts et le plan de sobriété qui a contribué à réduire la consommation.

Sur la consommation, il convient de noter que la mise en place du plan « leds » aura permis de réaliser 0,6 M€ d'économies. De façon générale, par rapport aux estimations initiales, la dépense d'électricité a été beaucoup plus limitée que prévue, compte-tenu des efforts menés par la collectivité en matière de signalisation verticale sur voirie, de consommation des équipements sportifs et de loisirs, ainsi que dans les parcs de stationnement. Aussi, des économies de consommation de gaz (environ 200 K€) et de chauffage urbain (environ 200 K€) ont pu être clairement établies.

Evolution des dépenses de fluides	CA2022	CA2023
ELECTRICITE	6 773 981	9 914 068
GAZ	857 866	2 158 800
CARBURANTS & COMBUSTIBLES	1 747 389	1 474 713
CHAUFFAGE URBAIN	880 530	646 576
EAU ET ASSAINISSEMENT	324 636	421 918
AUTRES (Chauffage, combustibles, etc.)	47 471	43 236
	10 631 872	14 659 311

- **Une augmentation de la masse salariale, qui traduit notamment la démarche de mutualisation des fonctions ressources avec la ville de Nancy et la nécessaire revalorisation du pouvoir d'achat des agents-es**

La masse salariale regroupe l'ensemble des dépenses de personnel dédiées à la rémunération des agents (chapitre 012 en nomenclature). En 2023, la masse salariale correspond à 20 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité ; il s'agit du 2^{ème} poste de charge de la Métropole du Grand Nancy, après les charges de gestion déléguée. Le taux de réalisation cette année est de 96,3 %.

Evolution de la dépense de masse salariale	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Masse salariale (en M€)	71,5	69,9	71,6	74,8	80,0
Remboursement de frais de personnel (recettes)	-	-	-	1,4	4,3
Evolution nette de la masse salariale	-	-	-	73,4	75,6

La masse salariale augmente de 5,2 M€ en 2023, mais il ne s'agit pas d'une augmentation « nette » puisqu'une partie de cette augmentation est la conséquence de la mise en œuvre de la mutualisation de services entre la Métropole et la Ville de Nancy. Aussi, dans ce cadre, la Métropole devient l'employeur de tous les agents intégrés aux services communs ; en revanche, la Ville de Nancy procède ensuite à un remboursement de frais de personnel.

L'augmentation constatée en 2022 constituait déjà les prémices de ce mouvement, avec la mutualisation successive de la mission rayonnement puis des directions finances, affaires juridiques, commande publique et assemblées, des ressources humaines et de la direction générale des services et du secrétariat général en 2023.

La progression, en 2023, de la masse salariale « nette », c'est-à-dire hors remboursement de frais, n'est que de 2,2 M€, soit + 3 %. Elle est en très grande partie la conséquence d'un effort de revalorisation du pouvoir d'achat des agents-es :

- glissement Vieillesse Technicité (GVT, déroulement de carrière des agents) pour les avancements d'échelons, les avancements de grades et les promotions internes,
- revalorisation du point d'indice de + 1,5 % au 1er juillet 2023,
- mesures spécifiques bas de grille pour chaque échelon du bas de la catégorie C et de la catégorie B au 1er juillet 2023,
- meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs à hauteur de 75 % au 1^{er} septembre 2023,
- revalorisation des frais de mission de 10 % au 1^{er} septembre 2023.

▪ **Une gestion déléguée du service public qui progresse par une extension du périmètre de gestion (Nancy Thermal) et l'évolution des conditions économiques des contrats**

Si la Métropole connaît une augmentation de 4 M€ des dépenses de gestion déléguée, plus de la moitié de cette progression est la conséquence de la mise en service de Nancy Thermal, avec la mise en service de l'équipement au printemps 2023 (2,5 M€). Parmi les autres facteurs d'évolution, il convient de noter celle des parts fixes et variables de la DSP de gestion des transports en commun (+ 1,0 M€) et de celle relative à la gestion des déchets (+ 0,8 M€).

Evolution des dépenses de gestion déléguée	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Charges de gestion déléguée (en M€)	96,5	93,9	98,8	114,4	118,4

L'augmentation des coûts de la gestion déléguée constatée ces dernières années s'explique par les mécanismes de révision des prix intégrés dans les contrats dans un contexte d'inflation. Toutefois, c'est surtout la délégation de service public (DSP) des transports en commun qui évolue : elle constitue aujourd'hui plus de 60 % de l'ensemble des coûts de la gestion déléguée. Entre 2021 et 2022, les conditions du contrat de DSP ont été révisées, suite à la crise sanitaire et la politique volontariste de la Métropole en matière de mobilité, qui s'est traduite par la mise en œuvre de mesures de gratuité ciblées et la mise en place du réseau de remplacement pour débiter les travaux du « Plan métropolitain des mobilités ».

Parce que la gestion déléguée représente 30 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, le pilotage et le suivi des coûts des DSP représentent un enjeu-clé de la maîtrise de la trajectoire de la collectivité. Ainsi, à l'issue de l'exercice 2023, une « commission de contrôle financier » (CCF) est désormais mise en place. Aussi, les dépenses (et les recettes) liées à la gestion déléguée du service

public feront désormais l'objet d'inscriptions dans le cadre du mécanisme d'autorisation d'engagement, afin de mieux en apprécier l'évolution pluriannuelle.

Equipement(s) ou prestations	CA 2022	CA 2023	Variation
Transports urbains	71,80	72,77	1,0
Collecte des déchets	17,97	18,82	0,8
Usine d'incinération	8,83	3,80	-5,0
Tri, valorisation et traitement des déchets	-	4,93	4,9
Assainissement des eaux usées	7,60	7,78	0,2
Adduction en eau potable	3,92	3,73	-0,2
Zénith	0,09	0,09	0,0
Centre de congrès Prouvé	1,79	1,86	0,1
Parc des expositions	0,61	0,63	0,0
Aéroports et autre infrastructures aéroportuaires	0,50	0,56	0,1
Exploitation de Nancy Thermal	-	2,48	2,5
Gestion des animaux errants ou nuisibles	0,22	0,21	0,0
Fourrière métropolitaine	0,10	0,05	-0,1
Parcs de stationnement	0,73	0,74	0,0

▪ **Une évolution des charges de gestion et d'intervention, illustration de la recherche d'une plus forte maîtrise des dépenses**

Les charges de gestion et d'intervention regroupent les dépenses effectuées par les directions et services de l'administration pour mener à bien leurs missions de service public et leurs projets. Présentées ensemble, elles correspondent, en 2023, à 18 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 73,0 M€.

Volume des dépenses réelles de fonctionnement	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Charges de gestion courante	37,7	33,1	34,0	37,7	37,1
Subventions & allocations diverses	13,5	14,3	15,4	14,7	14,6
Participation & contributions obligatoires	21,4	21,9	21,8	21,4	21,3
Charges de gestion et d'intervention	72,6	69,3	71,3	73,7	73,0

Initialement prévues à 44,5 M€ pour l'exercice 2023, les **charges de gestion courantes** restent très stables par rapport à 2022, après une nette baisse en 2020-2021 suite à la crise sanitaire. La différence entre la prévision et les niveaux de réalisation s'explique par plusieurs facteurs, dont les principaux sont liées à des contraintes ou des aléas dans la conduite des missions de service public, à titre d'illustration :

- les dépenses de **voirie & proximité** (- 2 M€), en raison des conditions climatiques et la disponibilité des entreprises, qui sont elles-mêmes très sollicitées sur d'autres chantiers ;
- les projets liés au **numérique et aux systèmes d'information** (un service commun de la Métropole) qui sont dépendants de la demande effective des communes (- 0,8 M€) ;

- les dépenses en matière d'innovation, de **développement économique et touristique** ont été finalement plus mesurées que prévu (en particulier sur la gestion du parc immobilier) ;
- en matière de **sports et de loisirs**, l'intégration du SIS aux services de la Métropole n'a pas occasionné les coûts anticipés à la date du transfert, tandis que la fermeture estivale d'équipements aquatiques a contribué à réaliser des économies (- 0,5 M€).
- **Des reversements de fiscalité en augmentation en conséquence d'une progression des attributions de compensation neutralisée en recettes**

Les reversements de fiscalité augmentent, en 2023, de 3,4 M€. Cette situation est le résultat de deux facteurs bien identifiés :

- D'une part, en 2023, il a été procédé à une **révision du montant des attributions de compensation (AC)** que verse la Métropole aux communes de 3,1 M€ ;
- D'autre part, **le montant à verser au titre du FPIC a progressé** de 0,3 M€.

Les autres composantes des reversements de fiscalité sont restées stables.

Evolution des reversements de fiscalité	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Attributions de compensation (AC)	41,0	41,0	41,0	41,0	44,1
Dotation de solidarité métropolitaine (DSM)	8,2	8,3	8,5	8,4	8,4
Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)	2,1	1,9	1,5	1,1	1,4
<i>dont montant de droit commun EPCI (hors parts communales)</i>	<i>1,4</i>	<i>1,3</i>	<i>1,2</i>	<i>1,1</i>	<i>1,4</i>
Reversements à l'agence de l'eau	7,5	7,3	7,3	7,2	7,2
Autres reversements, dont FNGIR	8,1	8,1	8,7	8,1	8,1
Reversements de fiscalité	66,9	66,7	67,0	65,8	69,2

L'évolution des attributions de compensation est un mécanisme lié aux modalités de la gestion du service public au sein de l'ensemble intercommunal. Créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un EPCI opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes-membres. Ce mécanisme est prévu aux IV et V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI).

En l'espèce, en 2023, il a été effectué une **modification du mode d'imputation comptable des prestations de nettoyage de la voirie**. Jusqu'ici, plusieurs communes bénéficiaient d'une prestation de nettoyage manuel délivrée par la Métropole.

Afin de compenser le coût de cette prestation pour la Métropole, le montant de l'attribution de compensation (AC) de chaque commune concernée avait été réduit à due proportion ; cependant, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une compétence « transférée » mais d'une prestation de service, les communes paient désormais une facture pour prestation de service. En conséquence, le montant de

l'AC, qui avait été initialement réduit pour inclure le coût de cette prestation, a été rétabli à son montant d'origine.

Communes	AC 2022	Evolution	AC 2023
Art-sur-Meurthe	12 301	0	12 301
Dommartemont	6 018	0	6 018
Essey-lès-Nancy	575 549	0	575 549
Fléville-devant-Nancy	529 514	0	529 514
Heillecourt	839 154	0	839 154
Houdemont	748 517	0	748 517
Jarville la Malgrange	576 878	0	576 878
Laneuveville-devant-Nancy	1 411 136	0	1 411 136
Laxou	2 053 551	0	2 053 551
Ludres	2 463 316	0	2 463 316
Malzéville	336 878	73 000	409 878
Maxéville	1 961 697	52 435	2 014 132
Nancy	21 052 400	2 523 700	23 576 100
Pulnoy	485 087	0	485 087
Saint Max	311 947	0	311 947
Saulxures-lès-Nancy	180 823	0	180 823
Seichamps	378 522	0	378 522
Tomblaine	728 131	0	728 131
Vandoeuvre-lès-Nancy	3 831 120	293 000	4 124 120
Villers-lès-Nancy	2 523 999	129 811	2 653 810

Par ailleurs, les reversements de fiscalité ont également été modulés **par l'évolution de la contribution de la Métropole au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**. En effet, en application du pacte financier et fiscal métropolitain (PFF), la Métropole ne prend plus en charge la « part communale » du fonds de péréquation depuis 2022. En revanche, la part intercommunale est toujours versée par la Métropole à l'Etat.

Ainsi, en 2021 la Métropole versait 1,5 M€ de FPIC, dont 0,4 M€ au titre de la part communale et 1,1 M€ au titre de la part intercommunale. En 2022, le montant de la part intercommunale est resté stable par rapport à l'année précédente, à un niveau de 1,1 M€. En revanche, en 2023, cette part intercommunale a augmenté de 0,3 M€ pour atteindre 1,4 M€. En définitive, la part intercommunale de la contribution au FPIC de la Métropole avait eu tendance à baisser depuis 2019. Elle augmente en 2023 de façon très nette, atteignant cette fois un niveau supérieur à la part versée en 2019.

- **Conséquence de la réalisation du P2M, la subvention au budget annexe des transports en hausse en 2023**

L'état des mouvements et subventions aux budgets annexes, en 2023 par rapport à 2022, est caractérisé par l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe des transports en commun.

Evolution des mouvements & subventions aux budgets annexes	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Mouvements & subventions aux budgets annexes	14,1	13,5	14,1	12,5	18,6
...dont subvention d'équilibre au BA transports	4,0	2,6	0,0	0,0	4,8

La subvention d'équilibre est une dépense du budget principal qui est une recette pour le budget des transports en commun, lui permettant d'équilibrer le solde déficitaire des charges et des produits de fonctionnement. De façon générale, les services publics industriels et commerciaux, tels que les transports en commun, l'eau ou l'assainissement, doivent être équilibrés par des recettes d'exploitation issues des usagers. Toutefois, l'équilibre du service public des transports en commun (au Grand Nancy comme partout ailleurs en France) ne saurait être exclusivement porté par les usagers, sauf à proposer des tarifs exorbitants.

Compte-tenu des contraintes qui pèsent sur son modèle économique, le budget annexe dispose d'une recette spécifique, le versement mobilité, qui constitue 75 % de ses produits. Toutefois, plusieurs facteurs sont venus modifier l'équilibre du budget ces dernières années : une réévaluation du modèle économique du contrat de délégation de service public (2022, après la crise sanitaire) et, dans le même temps, une politique volontariste de la Métropole pour favoriser l'accès à des transports en commun de qualité, à travers une plan d'investissement (P2M) et des mesures ciblées de gratuité. Ainsi, le pilotage de la subvention au budget annexe constitue un agrégat-clef de la stratégie financière de la collectivité.

- **En 2023, une mobilisation de la dette dans un contexte de taux d'intérêt élevés qui entraînent une hausse des charges financières**

Parmi les agrégats qui évoluent en dépenses de fonctionnement, les charges financières, c'est-à-dire les intérêts versés par la Métropole dans le cadre du remboursement de sa dette, ont progressé en 2023 de 2,5 M€.

Cette situation est la conséquence du renchérissement du coût de l'endettement, avec des taux avoisinant les 4 % (marges incluses) depuis 2022. Sur cette progression de 2,5 M€, environ 1,5 M€ est porté au budget principal, conséquence des taux aussi bien que d'un niveau d'emprunt supérieur en 2023 à celui de 2022 (+ 25%), mais également pour 1 M€ au budget des transports qui a emprunté en 2023 un montant de 50 M€ (dix fois supérieur à celui de 2022), traduction de la mise en œuvre opérationnelle du P2M.

L'effet taux est particulièrement élevé cette année, car la Métropole emprunte à taux variable à des niveaux 4 fois supérieurs aux exercices précédents. Toutefois, l'impact reste encore relativement limité dans la mesure où l'encours de dette est pour plus de 2/3 composé d'emprunts à taux fixes, contractualisés à des taux d'environ 1 % (le taux moyen apparaît à 2,16 % en 2023, contre 3,48 % pour les emprunts à taux variable).

Evolution des frais financiers	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Frais financiers	16,36	15,47	14,57	13,99	15,52

3

LE SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : un niveau d'épargne en légère diminution mais qui reste solide en 2023

En 2023, en dépit de l'augmentation des recettes et de la maîtrise des charges, **le solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire le niveau d'épargne ou la capacité d'autofinancement brute, est de 123,6 M€, en baisse de 4,4 M€**. Par ailleurs, l'excédent brut de fonctionnement (EBF), qui est un solde ne tenant pas compte des charges financières et des produits exceptionnels, hors reprise des résultats, s'élève à 115,6 M€.

La réduction en volume du niveau d'épargne brute se traduit par **une diminution du taux** (c'est-à-dire le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement). **Ce ratio est situé à 24,8 %, ce qui reste un taux très satisfaisant mais traduit néanmoins un fléchissement** qui se poursuit depuis 2020. Il s'agit là du principal indicateur qui permet d'illustrer les conséquences de **l'effet ciseau** sur la section de fonctionnement, c'est-à-dire des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes.

L'approche du niveau d'épargne « tous budgets agrégés » masque cependant des situations disparates selon les budgets, puisque les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers contribuent à la bonification de cette épargne.

Evolution des volumes et ratios d'épargne	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	113,5	133,1	130,5	128,0	123,6
Taux d'épargne brute	24,9%	28,6%	28,1%	26,3%	24,8%
Epargne nette	55,4	71,1	68,6	71,9	63,3
Taux d'épargne nette	12,1%	15,3%	14,8%	14,8%	12,7%

Par ailleurs, au-delà du niveau de l'épargne brute, et afin de déterminer la capacité de la collectivité à financer ses investissements, sans recours à l'emprunt, il convient de soustraire le montant du capital des emprunts qui a été remboursé au cours de l'exercice (60,3 M€). Il est alors obtenu une épargne ou capacité d'autofinancement « nette » de 63,3 M€ ; ce qui correspond à un taux de 12,7%.

Là encore, il s'agit d'un niveau satisfaisant, qui reste supérieur à celui constaté avant la crise sanitaire. La diminution qui est constatée, depuis 2021, est la conséquence, d'abord, d'un niveau d'épargne brute qui se réduit, mais également d'une augmentation du montant du capital des emprunts à rembourser. En 2023, ce montant est passé à 60,3 M€ contre 56,1 M€ l'exercice précédent. Il s'agit là cependant d'une situation qui a été anticipée dans la stratégie financière de la collectivité, reflétant la montée en puissance de la politique d'investissement de la Métropole.

4

Une stratégie d'investissement ambitieuse, fondée sur des modalités de financement qui permettent de maîtriser l'endettement

4.1 Les dépenses d'équipement ou immobilisations

Les dépenses d'investissement, en 2023, représentent 279,8 M€ dont 153,2 M€ de dépenses d'équipement, qui sont constituées des opérations de construction et de travaux réalisées par la Métropole. Les dépenses d'investissement comprennent, également, le remboursement du capital des emprunts, de 60,3 M€, qui ont été réalisés antérieurement pour procéder aux dépenses d'équipement au cours des exercices précédents. La reprise des résultats de l'exercice précédents complète cet ensemble pour 65,9 M€.

• La composition des dépenses d'équipement

Depuis l'exercice 2022, les dépenses d'équipement sont structurées en deux composantes :

- Les dépenses d'entretien, de maintenance et d'acquisitions (EMA), qui peuvent également inclure les dépenses de réparation ou les participations au capital de société, sont organisées en dépenses dites « EMA », et sont présentées par « politique publique » et « centres de responsabilité ». Quoique modulables, elles ont vocation à demeurer stables à moyen terme en euros constants, puisqu'elles sont essentiellement liées à des dépenses d'équipement dites « contraintes » ou « obligatoires » ;
- Les autorisations de programme (AP), dans lesquelles sont inscrites les dépenses d'équipement qui recouvrent une ou plusieurs opérations. Elles correspondent à un projet d'infrastructure ou de travaux identifié avec un objet déterminé dont la réalisation n'est envisageable que sur une période de plusieurs années ; elles ont vocation à évoluer de façon significative à travers le temps, en fonction de l'état d'avancement des projets.

Ces deux ensembles correspondent à la « programmation pluriannuelle des investissements » (PPI) qui permet de définir la trajectoire financière de la politique d'investissement de la Métropole.

Evolution des dépenses d'équipement	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
EMA	60,3	43,4	63,7	90,8	54,2
AP	42,9	39,7	50,6	57,8	99,1
Montant total	103,2	83,2	114,3	148,6	153,2

• L'évolution des dépenses d'équipement

Les trajectoires des dépenses d'EMA et des crédits de paiement (CP) sur les AP ont vocation à diverger au cours du mandat ; si les dépenses d'EMA, à la manière des charges de fonctionnement doivent faire l'objet d'une maîtrise dans la durée, les volumes des crédits de paiement réalisés sur les AP ont (et auront) une tendance à croître de façon importante, traduisant la montée en puissance des projets du mandat.

Pour ce qui concerne les dépenses d'EMA, la finalisation de l'opération de réhabilitation de Nancy Thermal a constitué en 2022 une opération exceptionnelle pour 32,6 M€. Le tableau ci-après présente une évolution des dépenses d'EMA hors opération « Nancy Thermal ».

Evolution des dépenses d'équipement	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Crédits réalisés en programmes d'EMA	60,3	43,4	63,7	58,2	54,2

Retraitées de cette opération, les dépenses d'EMA se situent, en 2022 et 2023, c'est-à-dire depuis la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle, à un niveau stable. Par rapport au budget primitif initialement prévu en début d'exercice, elles ont été réalisées à 73 % (73,8 M€ en BP 2023). Elles conservent ainsi un niveau inférieur à 60 M€, qui se situe dans la trajectoire de la stratégie financière définie en 2021 et mise en œuvre en 2022.

Les **autorisations de programmes** qui traduisent la politique d'investissement de la collectivité dans ses principaux projets d'équipements se démarquent de la trajectoire des dépenses d'EMA. En effet, au faible niveau de dépenses en début de mandat, conséquence de la crise sanitaire, mais également d'un temps incompressible de conception de nouveaux projets, succède, depuis 2 exercices, une montée en charge traduisant l'ambition politique dessinée par la nouvelle majorité. Aussi, le taux de réalisation des crédits de paiement sur AP, en 2023, se situe à 80 %.

Evolution des dépenses d'équipements Autorisations de programme	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Crédits de paiement sur autorisations de programme	42,9	39,7	50,6	57,8	99,1

En conséquence, l'exercice 2023 marque la montée en puissance de la stratégie d'investissement de la Métropole, avec près de 100 M€ de crédits de paiement dépensés sur les autorisations de programme ; un volume qui double quasiment par rapport à l'exercice précédent (57,8 M€).

- **Les dépenses d'équipements par politiques publiques**

A l'image des exercices antérieurs, **la politique de la voirie reste, de loin, en 2023, le premier poste de dépenses d'équipements** en entretien, maintenance et acquisitions, **avec 12,2 M€** d'opérations réalisées sur l'ensemble du territoire métropolitain, soit 23 % des EMA.

Les dépenses pour **l'adduction en eau potable et l'assainissement des eaux usées** se sont élevées respectivement à 6,5 M€ et 4,7 M€ ; considérées ensemble, elles représentent le 2^{ème} poste de dépenses d'équipements courant, à un niveau de près de **11,3 M€**.

Avec 4,7 M€ en 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement effectué par la direction des systèmes d'information et télécommunication apparaît au 3^{ème} rang de dépenses d'EMA de la Métropole. Cette situation s'explique, historiquement, par la constitution d'un service commun entre l'EPCI et ses communes pour prendre en charges **l'équipement, le matériel et les infrastructures numériques et de télécommunication**.

L'éclairage public constitue également l'un des principaux postes de dépenses en 2023 avec 3,6 M€. **95 % du programme 2023 de déploiement des leds a été engagé sur l'exercice**, malgré une demande massive à l'échelle mondiale sur fond de crise énergétique qui a mis en tension la fourniture de matériels.

Enfin, il convient de noter un montant de **3,8 M€ sur le projet Nancy Thermal** qui consistait à finaliser l'opération de travaux (versement des indemnités pour causes légitimes).

CR	CA 2022	BP 2023	CA 2023
VOIRIE	9 605 853	16 137 200	12 205 851
EAU	3 969 087	6 809 965	6 570 488
DSIT	4 454 121	5 363 325	4 730 880
ASSAINISSEMENT	6 221 151	7 148 575	4 706 544
NANCY THERMAL PROJET*	33 764 587	4 350 235	3 864 226
ECLAIRAGE PUBLIC	3 175 807	6 882 500	3 645 587
HABITAT ET GENS DU VOYAGE	4 051 383	3 411 500	2 393 394
ESPACES VERTS ET NATURELS	1 719 455	1 724 505	1 319 772
PREVENTION GESTION DES DECHETS	1 655 619	4 604 000	1 310 746
CONSERVATOIRE REGIONAL	276 130	1 623 650	1 298 742
CIRCULATION	792 210	970 450	1 127 280
CENTRES TECHNIQUES	1 657 044	1 977 150	1 106 165
EQUIPEMENTS AQUATIQUES	1 081 512	993 515	1 076 362
SPORTS ET LOISIRS	756 907	1 565 925	817 452
DEPENSES DE STRUCTURE	829 096	600 365	753 113
MILIEUX AQUA EAUX PLU PREV INN	442 245	1 216 250	666 536
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 218 315	959 000	616 243
CULTURE ET LOISIRS	858 214	626 385	596 078
TRANSPORTS EN COMMUN	8 327 273	491 015	568 028
INCENDIE SECOURS	430 365	587 845	553 165
VIE ETUDIANTE	0	350 000	500 000
URBANISME STRATEGIE FONCIERE	457 238	867 380	485 451
POLE MUSEAL	1 298 679	402 350	449 594
JARDINS BOTANIQUES	434 687	314 760	384 290
GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS	348 536	439 350	319 914
EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	438 523	330 750	317 901
TOURISME	276 695	457 000	317 102
PREV RISQUES SECURITE PUBLIQUE	174 701	264 160	302 735
NANCY THERMAL EXPLOITATION*	0	540 000	283 487
ENSEIGNEMENT SUP ET RECHERCHE	661 626	723 000	186 467
ENERGIE ET CLIMAT	232 567	0	167 996
SERVICES DE MOBILITE	394 408	445 195	157 402
STATIONNEMENT ET PARKINGS	154 119	152 315	141 464
ECOLOGIE URBAINE	258 817	264 780	134 282
INNOVATION	267 624	48 000	45 017
SPORT PROFESIONNEL	38 141	36 950	25 142
PROPRETE VIABILITE HIVERNALE	0	24 350	23 172
PROTECTION DES DONNEES	11 542	15 000	10 762
RAYONNEMENT	1 945	10 000	3 208
COHESION SOCIALE ET SANTE	0	1 800	1 388
CHAUFFAGE URBAIN	3 742	10 000	821

*Le centre de responsabilité « Nancy Thermal Projet » disparaît à l'issue de l'exercice 2023, l'opération de réhabilitation ayant été menée à son terme ; les dépenses d'EMA qui seront désormais mobilisés pour cet équipement seront identifiées dans le centre de responsabilité « Nancy Thermal Exploitation ».

En matière d'autorisations de programme, l'exercice 2023 constitue la 2^{ème} année de la programmation établie à l'occasion Budget primitif pour l'exercice 2022 et qui s'étend jusqu'en 2032. Comme chaque année, le montant global de cette programmation avait été revalorisé, tenant compte de l'état d'avancement des projets, pour atteindre 1 044 M€, dont 122,6 M€ d'inscriptions pour l'exercice 2023.

Le montant de près 100 M€ réalisé au cours de l'exercice est constitué pour les 2/3 par la politique publique des mobilités, conséquence du déploiement du « **plan métropolitain des mobilités** » (P2M). Le tableau de présentation des autorisations de programmes et des crédits de paiement ci-après illustre à la fois l'ambition de la Métropole et sa concrétisation.

Politiques publiques	AP 2022-2032	CP réalisés en 2023	CP réalisés en 2022-2023
Mobilités	555,0	66,4	83,7
Développement urbain	83,7	9,3	19,5
Eau et assainissement	199,7	6,4	17,4
Equipements métropolitains	19,2	6,4	16,6
Innovation développement économique et touristique	20,3	5,1	8,7
Espaces publics et voirie	40,9	2,4	4,8
Enseignement supérieur et recherche	17,0	2,1	3,2
Prévention et gestion des déchets	41,9	1,3	3,2
Sports et loisirs	11,1	0,3	0,3
Transition écologique	50,0	0,2	0,2
Culture	3,1	0,1	0,1
Solidarités jeunesse et santé	0,4	0,1	0,1
Fonctionnement de l'institution	2,3	0,0	0,0
TOTAL	1 044	100	158

L'effort mené en matière de mobilités, si intense qu'il se présente, ne doit pas masquer la mobilisation de la Métropole sur d'autres politiques publiques :

- En matière de développement urbain, sur plus de 9 M€ de dépenses, 3,8 M€ ont été dédiés à l'aménagement de **Nancy Centre Gare** et 2,6 M€ sur la mise en œuvre du nouveau programme national de rénovation urbaine (**NPNRU**) ;
- Les **projets relatifs à l'eau et l'assainissement** ont généré plus de 6 M€ d'investissement en 2023, notamment pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et le déploiement du radio-relevé ;
- Aussi, parmi les autres principales dépenses d'investissement, il faut retenir en 2023 un montant de 6,4 M€ sur les **équipements métropolitains** (casernes de sapeurs-pompiers, maison de l'innovation technopolitaine, projets de recherche et d'innovation, etc.).

4.2 Le financement de la stratégie d'investissement

Afin de mener à bien ses projets d'investissement, la Métropole dispose de plusieurs sources de financement :

- L'**épargne nette** ou « capacité d'autofinancement nette », qui est l'excédent dégagé du solde de la section de fonctionnement minoré du remboursement du capital des emprunts ; soit 63,3 M€ en 2023 ;
- Les **recettes d'équipement**, qui sont l'ensemble des recettes affectées aux dépenses d'équipement, qui se composent de :
 - o subventions d'équipement
 - o recettes d'opérations pour compte de tiers
 - o fonds de compensation de la TVA
 - o taxe d'aménagement
 - o recettes diverses & exceptionnelles

Elles s'élèvent en 2023 à 25,2 M€ et représentent 16 % des dépenses d'équipement de la Métropole au cours de l'exercice.

- Le **recours à l'emprunt**, qui s'est établi en 2023 à 113,2 M€ et qui a vocation à permettre d'équilibrer, in fine, le budget de la Métropole.

- **L'épargne nette ou « capacité d'autofinancement nette »**

L'épargne nette, en 2023, est fixée à 63,3 M€, soit à un taux de 13 %. Elle a permis, pour l'exercice, de financer plus de 40 % des dépenses d'équipement. Bien que ce niveau d'épargne nette reste élevé et comparable aux exercices antérieurs, il s'agit là d'un agrégat budgétaire qui présente une trajectoire à la baisse.

Evolution de l'épargne nette	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne nette	55,4	71,1	68,6	71,9	63,3
Taux d'épargne nette	12,1%	15,3%	14,8%	14,8%	12,7%

La réduction tendancielle du niveau d'épargne nette, de - 9 M€ en 2023 par rapport à 2022, est le produit des deux facteurs qui la composent : le niveau d'épargne brute qui s'est réduit de près de 5 M€ entre 2022 et 2023, ainsi que le montant du capital des emprunts remboursés au cours de l'exercice, qui a progressé de plus de 4 M€.

- **Les recettes d'équipement**

Les recettes d'équipement enregistrent, pour la 3^{ème} année consécutive, une hausse tendancielle qui conforte la Métropole dans sa stratégie de recherche de financement extérieur. En effet, cette augmentation est portée par la progression des subventions d'équipement : par rapport à 2022, celles-ci ont plus que doublé, alors que dans le même temps, le FCTVA a eu tendance à se réduire, de près de 25 %.

Evolution des recettes d'équipement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Subventions d'équipement	8,6	5,9	6,4	10,8	12,4
Opérations pour compte de tiers	1,3	0,7	1,3	1,4	1,0
Autres recettes d'équipement	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7

FCTVA	10,3	10,8	9,1	8,5	8,0
Taxe d'aménagement	2,5	1,7	2,7	2,5	2,2
Recettes d'équipement	22,7	19,1	19,5	23,2	25,2

Dans le détail, les subventions d'équipement perçues en 2023 correspondent pour les principaux financements obtenus au titre des recettes d'équipement à :

- 1,9 M€ au titre des amendes de radars automatiques et amendes de police ;
- 1,8 M€ de subventions perçues sur une dizaine de programme de la part de l'Agence de l'eau ;
- 1,8 M € au titre des délégations d'aide à la pierre reçues de la part de l'Etat ;
- 1,2 M€ de subventions perçues de l'Union européenne (FEDER) pour Nancy Centre Gare ;
- 1,2 M€ de subventions de l'ANRU (en particulier Les Provinces-Laxou, Plateau de Haye)
- 1,0 M€ de subventions de la Région Grand Est pour la finalisation de l'opération Nancy Thermal ;
- 0,5 M€ de subventions d'Enedis pour l'aménagement des espaces publics ;
- 0,5 M€ de DSIL sur la programme de leds en matière d'éclairage public ;
- 0,3 M€ de subventions de la Région Grand Est pour les programmes d'innovation médicale ;
- 0,3 M€ de subventions perçues de l'Union européenne (FEDER) pour le data center.

Au-delà de cette liste, près d'1,5 M€ de subventions de l'Etat, de ses établissements publics et d'autres collectivités est réparti en une trentaine de recettes, en moyenne de 40 K€. Il convient, en dernier lieu, de noter que dans les « autres recettes d'équipement » figure un titre de participation, qui correspond à l'opération financière de création de la SEM Nancy Thermal.

• Le recours à l'emprunt

En 2023, le financement de la stratégie d'investissement de la Métropole a été beaucoup plus élevé que lors des exercices précédents. Cette situation s'explique par des dépenses d'équipement qui ont augmenté de +50 % (environ 40 M€ hors opération Nancy Thermal, financée en grande partie par les excédents dégagés antérieurement). De façon mécanique, le recours à l'emprunt, qui était situé ces dernières années (2019-2022) aux alentours de 53 M€ en moyenne a donc doublé.

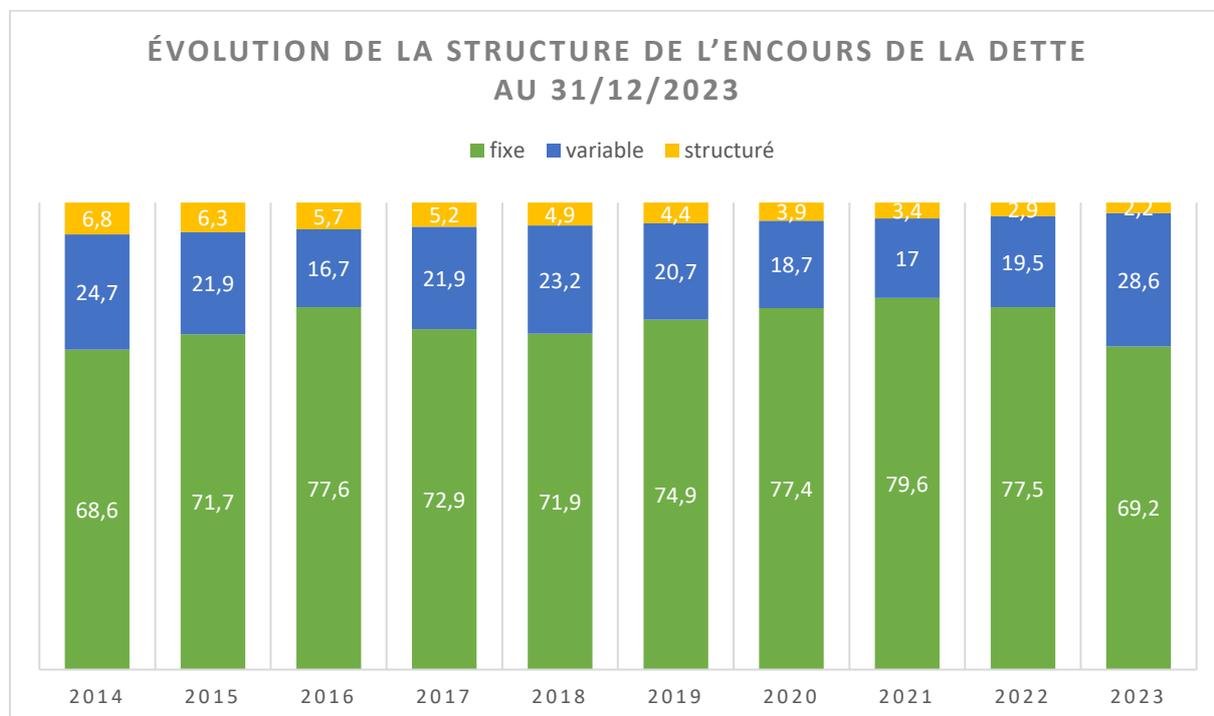
Evolution de l'emprunt d'équilibre (2019-2023)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Tous budgets agrégés	60,0	55,3	51,1	46,7	113,2

Cette situation est essentiellement la conséquence des emprunts mobilisés sur le budget des transports en commun, afin de financer la montée en puissance du plan métropolitain des mobilités (P2M). Ainsi que le présente le tableau ci-après, l'évolution du recours à l'emprunt, qui se réduit en 2021 et 2022, est la conséquence de la période de restructuration de la politique des mobilités et, à partir de 2023, de sa mise en œuvre effective en matière d'investissements.

Evolution de l'emprunt d'équilibre (2019-2023)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Budget principal	47,0	33,6	41,3	40,4	50,0
Budget annexe des transports en commun	12,0	20,3	0,9	5,3	57,2

Les emprunts nouveaux, réalisés au cours de l'exercice 2023, ont été contractés auprès des 3 principaux partenaires de la Métropole : l'Agence France Locale (55M€), La Banque postale (31 M€) ; Arkéa (10 M€) et le Crédit agricole (7,2 M€). Bien que la Banque postale reste le 1^{er} partenaire financier

de la Métropole, l'Agence France locale présentait, dans le contexte particulier de taux élevés et d'offres principalement fournies à taux variables, les meilleures conditions de crédits. Compte-tenu des bouleversements observés depuis 2022 sur les marchés financiers, il est alors observé en conséquence une augmentation de la part de l'encours à taux variable, qui atteint plus de 28 %. Aussi, l'extinction progressive des emprunts à taux structurés se poursuit au rythme des remboursements.



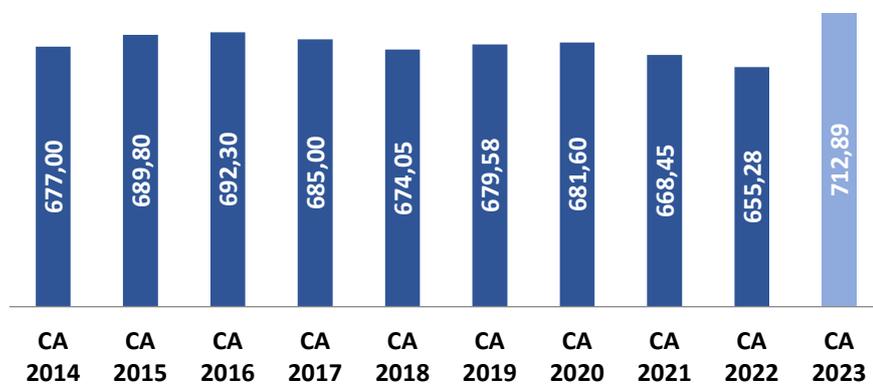
Dans ce contexte, l'encours au 31 décembre de l'exercice 2023 était donc situé à 712 M€, contre 655 M€ en 2022. Toutefois, l'impact du recours à l'emprunt, en 2023, a été en partie limité par un effort désendettement de la collectivité au cours des trois derniers exercices. Alors que l'encours était établi à 681 M€ en 2020, il a été réduit de 26 M€ sur les deux derniers exercices.

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2023, la capacité de désendettement de la Métropole du Grand Nancy est fixée à 5,8 ans, en légère augmentation par rapport aux 3 premières années du mandat, mais toujours à un niveau inférieur à la situation constatée à la fin du mandat précédent.

Evolution de la capacité de désendettement	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio	6,7 ans	6,0 ans	5,1 ans	5,1 ans	5,1 ans	5,8 ans

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE 2014-2023

Encours au 31/12 en millions d'€



5

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Compte-tenu des résultats constatés au bilan de l'exercice 2023, la Métropole pourra réintégrer, sur l'exercice 2024, un montant agrégé de 33,8 M€ en section de fonctionnement et de 22,3 M€, en investissement.

Pour le budget principal, la reprise des résultats en section de fonctionnement sera de 16,9 M€, contre 4,4 M€ sur l'exercice 2023. Il s'agit là d'un montant beaucoup plus conforme à ce qui avait pu être observé précédemment. En effet, le niveau de la reprise des résultats de l'exercice 2022 en 2023 avait été beaucoup plus faible qu'antérieurement, en conséquence de la mobilisation des excédents pour la finalisation de l'opération Nancy Thermal.

Les résultats de l'exercice 2023 sont synthétisés dans le tableau suivant, par budgets :

Synthèse des résultats 2023						
	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat CA avant RAR	RAR recettes	RAR dépenses	Résultat CA après RAR
Budget principal 00	56 166 164,00	-24 371 378,07	31 794 785,93	2 246 972,00	17 104 698,69	16 937 059,24
Budget 01 Eau	7 333 604,41	2 703 122,23	10 036 726,64	0,00	2 976 550,61	7 060 176,03
Budget 02 assainissement	3 732 966,05	4 083 102,38	7 816 068,43	0,00	2 479 346,45	5 336 721,98
Budget 04 RMT	194 382,70	-112 017,26	82 365,44	0,00	90 142,81	-7 777,37
Budget 05 SPANC	21 298,44	0,00	21 298,44	0,00	0,00	21 298,44
Budget 06 parcs stationnement	8 902,78	-547 445,29	-538 542,51	0,00	42 990,25	-581 532,76
Budget 08 congrès et	1 447 941,34	-1 284 954,97	162 986,37	0,00	162 711,96	274,41
Budget 09 transports	2 069 551,04	-1 552 070,90	517 480,14	5 473 159,83	5 812 534,90	178 105,07
Budget 10 déchets	7 253 087,12	-1 017 495,00	6 235 592,12	0,00	364 019,58	5 871 572,54
Tous budgets agrégés	78 227 897,88	-22 099 136,88	56 128 761,00	7 720 131,83	29 032 995,25	34 815 897,58

Ces résultats feront l'objet d'une reprise sur l'exercice 2024 lors de la constitution du budget supplémentaire dans les conditions suivantes :

Synthèse de la reprise des résultats qui sera proposée au Budget Supplémentaire 2024					
	Excédent repris en recettes de fonctionnement	reprises des résultats en dépenses de fonctionnement	reprises des résultats en recettes d'investissement	reprises des résultats en dépenses d'investissement	solde d'investissement
Budget principal 00	16 937 059,24		39 229 104,76	24 371 378,07	14 857 726,69
Budget 01 Eau	7 060 176,03		2 976 550,61	0,00	2 976 550,61
Budget 02 assainissement	3 732 966,05		4 083 102,38	0,00	4 083 102,38
Budget 04 RMT	0,00		194 382,70	112 017,26	82 365,44
Budget 05 SPANC	21 298,44		0,00	0,00	0,00
Budget 06 parcs de	0,00		8 902,78	547 445,29	-538 542,51
Budget 08 congrès et	274,41		1 447 666,93	1 284 954,97	162 711,96
Budget 09 transports	178 105,07		1 891 445,97	1 552 070,90	339 375,07
Budget 10 déchets	5 871 572,54		1 381 514,58	1 017 495,00	364 019,58
Tous budgets agrégés	33 801 451,78	0,00	51 212 670,71	28 885 361,49	22 327 309,22

Enfin, il est à noter que la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) de Nancy par arrêté préfectoral du 28 février 2023 a eu pour conséquence l'intégration des résultats du SIS dans la comptabilité du budget principal de la Métropole par des opérations d'ordre non budgétaires, c'est-à-dire par des opérations non retracées au compte administratif mais enregistrées au compte de gestion, conformément à la réglementation budgétaire et comptable. Cette intégration a notamment pour effet d'intégrer un excédent de fonctionnement (0,96 M€) et un excédent d'investissement (1,073M€) issu du SIS, qui sont intégrés au résultat affecté au budget supplémentaire 2024.

6

LES RATIOS LÉGAUX

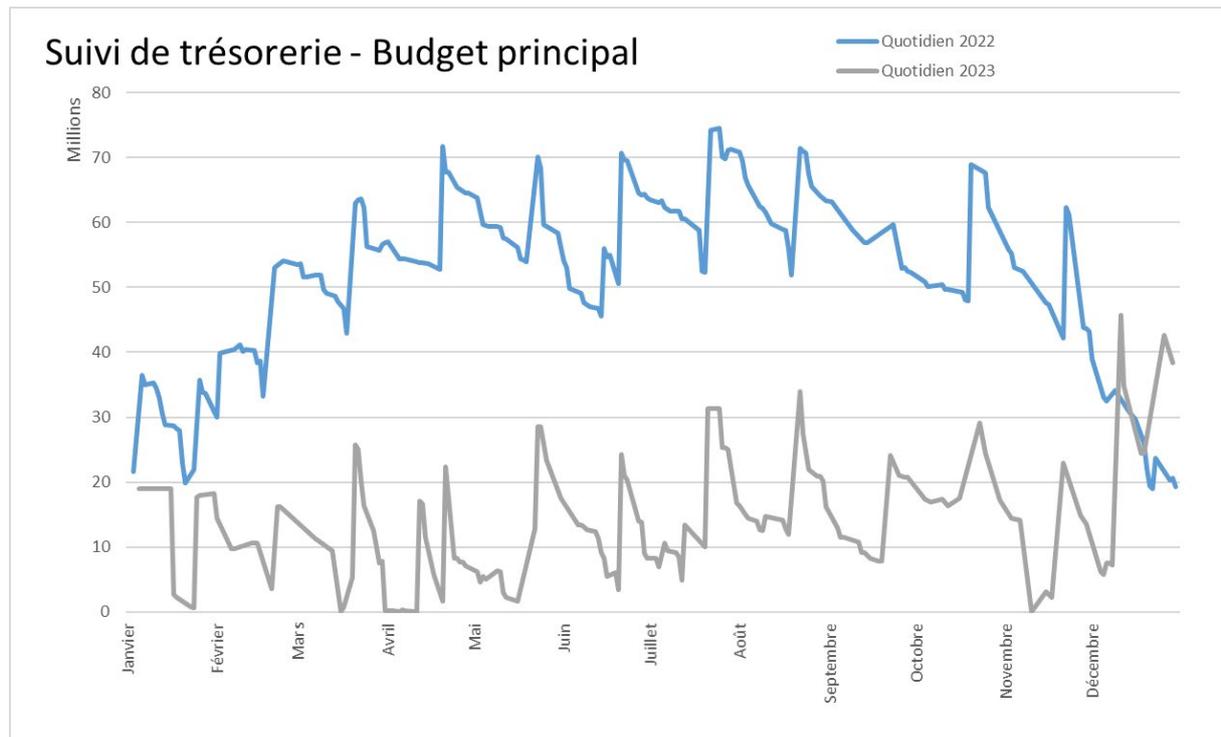
Les ratios légaux sont définis par l'article R.2313-1 du Code générale des collectivités locales. Ils permettent de disposer de données comparatives entre les collectivités.

Ratios légaux (budget principal)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	900,40	884,94	794,84	806,65	880,08
Produits des impositions directes / population	586,76	598,78	605,05	642,89	680,64
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 098,92	1 094,03	997,08	1 024,03	1 142,35
Dépenses d'équipement brut / population	299,09	227,45	298,20	268,45	283,01
Encours de dette / population	1 614,79	1 644,95	1 692,59	1 686,91	1 747,86
DGF / population	150,85	149,24	146,85	144,27	144,05
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (%)	25,75	25,69	23,80	29,49	29,24
Marge d'autofinancement courant / recettes réelles de fonctionnement (%)	94,21	94,44	95,14	92,64	90,59
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (%)	27,22	20,79	29,91	26,21	24,77
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (%)	18,07	19,11	20,28	21,23	22,96

En 2022, afin de faire face au renversement de tendance sur les marchés financiers, des mesures de gestion active de la trésorerie ont été mises en place dite de « trésorerie zéro ». Ces mesures poursuivent l'objectif de limiter le volume de liquidités (qui correspond, pour l'essentiel, à des emprunts mobilisés) sur les comptes de la Métropole.

Cette situation a été rendue possible, en décembre 2022, par la mobilisation de la trésorerie disponible pour le financement des investissements et, en particulier, pour finaliser l'opération Nancy Thermal. En 2023, un tirage a été effectué de 10 M€ en toute fin d'exercice.

A ces dispositions sont ajoutées la mise en place de mécanismes d'avance du budget principal vers les budgets annexes, particulièrement pour la gestion de la trésorerie du budget annexe des transports en commun dans le cadre de la mise en œuvre du P2M.



8

LES BALANCES DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Les budgets de la Métropole du Grand Nancy sont votés par « nature ». Les dépenses et recettes sont regroupées par chapitres budgétaires comportant des prévisions de crédits dont la nature est assez proche (exemple du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » qui regroupe la rémunération des agents, les cotisations sociales, les remboursements de frais de personnel à d'autres collectivités...).

Les balances qui suivent reprennent, budget par budget, les montants votés par l'assemblée délibérante au niveau du chapitre et les montants de crédits effectivement consommés au cours de l'année 2023.

Budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	51 071 380,00	42 253 932,71	82,74%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	69 038 465,00	67 196 243,87	97,33%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	62 026 985,00	62 026 982,00	100,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 562 491,47	48 006 302,65	96,86%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	231 699 321,47	219 483 461,23	94,73%
66	CHARGES FINANCIERES	11 003 755,00	10 349 132,60	94,05%
67	CHARGES SPECIFIQUES	84 060,00	14 042,39	16,71%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	242 787 136,47	229 846 636,22	94,67%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 772 405,00	0,00	0,00%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 478 570,00	31 962 163,04	120,71%
043	OPÉ. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	111 500,00	101 519,75	91,05%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	58 362 475,00	32 063 682,79	54,94%
	TOTAL DES DEPENSES	301 149 611,47	261 910 319,01	86,97%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 143 500,00	1 098 834,36	96,09%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	22 939 119,00	23 412 374,33	102,06%
73	IMPOTS ET TAXES	125 543 649,00	124 605 565,49	99,25%
731	FISCALITE LOCALE	78 086 144,00	82 903 216,16	106,17%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	56 506 507,00	55 716 885,75	98,60%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 359 893,00	5 351 213,72	122,74%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	288 578 812,00	293 088 089,81	101,56%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	2,29	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 720,00	5 255 847,79	91885,45%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	288 584 532,00	298 343 939,89	103,38%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	14 898 810,00	15 191 143,66	101,96%
043	OPÉ. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	111 500,00	101 519,75	91,05%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	15 010 310,00	15 292 663,41	101,88%
002	Résultat de fonctionnement n-1	4 439 879,71	4 439 879,71	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	308 034 721,71	318 076 483,01	103,26%

Excédent de fonctionnement 2023	56 166 164,00
<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>	68 497 303,67
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	40 515 418,28
<i>Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>	27 981 885,39

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 763 944,59	4 312 673,41	63,76%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	8 844 347,53	5 320 697,04	60,16%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 035 441,65	26 062 285,23	66,77%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	49 079 619,60	38 217 409,32	77,87%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	103 723 353,37	73 913 065,00	71,26%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	280 000,00	208 179,29	74,35%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	56 090 429,20	40 515 418,28	72,23%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	262 625,10	147 600,10	56,20%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400,00	357,48	89,37%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	56 633 454,30	40 871 555,15	72,17%
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	491 272,22	393 733,01	80,15%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS	491 272,22	393 733,01	80,15%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	160 848 079,89	115 178 353,16	71,61%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	14 898 810,00	15 191 143,66	101,96%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	18 288 545,00	11 197 190,45	61,23%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	33 187 355,00	26 388 334,11	79,51%
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	51 860 739,91	51 860 739,91	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	245 896 174,80	193 427 427,18	78,66%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	72 960 790,98	50 120 388,76	68,69%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	599,40	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	36 000,00	35 550,21	98,75%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	4 004,78	
	SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	72 996 790,98	50 160 543,15	68,72%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 350 290,00	0,00	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	61 262 450,92	61 567 257,55	100,50%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 948 877,90	10 689 769,56	76,64%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000 000,00	0,00	0,00%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0,00	1 482 886,20	
	SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	95 561 618,82	73 739 913,31	77,16%
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	798 245,00	922 530,42	115,57%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES POUR COMPTE DE TIERS	798 245,00	922 530,42	115,57%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	169 356 654,80	124 822 986,88	73,70%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 772 405,00	0,00	0,00%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 478 570,00	31 962 163,04	120,71%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	18 288 545,00	11 197 190,45	61,23%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	76 539 520,00	43 159 353,49	56,39%
	TOTAL DES RECETTES	245 896 174,80	167 982 340,37	68,31%

Déficit d'investissement 2023

-25 445 086,81

Budget annexe de l'eau

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 499 055,00	10 535 980,09	91,62%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 631 485,00	5 003 766,51	88,85%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 269 000,00	7 198 707,00	99,03%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 005,00	78 519,40	78,52%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	24 499 545,00	22 816 973,00	93,13%
66	CHARGES FINANCIERES	651 800,00	648 702,38	99,52%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	710 760,00	565 209,24	79,52%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	79 595,00	79 593,58	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 941 700,00	24 110 478,20	92,94%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 258 825,10	0,00	0,00%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 324 010,00	9 323 898,04	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 582 835,10	9 323 898,04	88,10%
	TOTAL DES DEPENSES	36 524 535,10	33 434 376,24	91,54%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 000,00	0,00	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	34 055 900,00	34 160 341,17	100,31%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 300,00	84 769,85	115,65%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	34 132 200,00	34 245 111,02	100,33%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	293 600,00	497 553,68	169,47%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34 425 800,00	34 742 664,70	100,92%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	949 630,00	939 605,00	98,94%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	949 630,00	939 605,00	98,94%
002	Résultat de fonctionnement n-1	5 085 710,95	5 085 710,95	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	40 461 140,95	40 767 980,65	100,76%

Excédent de fonctionnement 2023	7 333 604,41
<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>	<i>10 632 186,50</i>
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	<i>2 708 190,78</i>
<i>Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>	<i>7 923 995,72</i>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	677 850,21	152 153,92	22,45%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 938 139,11	8 712 513,81	72,98%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 101 198,45	1 709 856,70	81,38%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 717 187,77	10 574 524,43	71,85%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 712 000,00	2 708 190,78	99,86%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	2 712 000,00	2 708 190,78	99,86%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 429 187,77	13 282 715,21	76,21%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	949 630,00	939 605,00	98,94%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	152 500,00	146 141,56	95,83%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 102 130,00	1 085 746,56	98,51%
	TOTAL DES DEPENSES	18 531 317,77	14 368 461,77	77,54%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	30 742,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	137 938,16	
	SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0,00	168 680,16	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 000 000,00	4 000 000,00	100,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	684 235,00	321 116,80	46,93%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	4 684 235,00	4 321 116,80	92,25%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 684 235,00	4 489 796,96	95,85%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 258 825,10	0,00	0,00%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 324 010,00	9 323 898,04	100,00%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	152 500,00	146 141,56	95,83%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 735 335,10	9 470 039,60	88,21%
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	3 111 747,67	3 111 747,44	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	18 531 317,77	17 071 584,00	92,12%
Excédent d'investissement 2023			2 703 122,23	

Budget annexe de l'assainissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 380 490,00	10 955 544,63	88,49%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 350 525,00	5 088 949,63	95,11%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 005,00	14 705,01	49,01%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	17 761 020,00	16 059 199,27	90,42%
66	CHARGES FINANCIERES	95 000,00	94 037,87	98,99%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	619 870,00	446 713,71	72,07%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	41 595,00	40 595,05	97,60%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 517 485,00	16 640 545,90	89,86%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 005 485,00	6 005 000,83	99,99%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 005 485,00	6 005 000,83	99,99%
	TOTAL DES DEPENSES	24 522 970,00	22 645 546,73	92,34%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000,00	0,00	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 624 030,00	21 744 124,85	105,43%
74	SUBVENTIONS D EXPLOITATION	850 000,00	968 505,63	113,94%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 000,00	61 670,94	88,10%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	21 546 030,00	22 774 301,42	105,70%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 000,00	182 818,45	281,26%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 611 030,00	22 957 119,87	106,23%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 244 440,00	1 241 259,94	99,74%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 244 440,00	1 241 259,94	99,74%
002	Résultat de fonctionnement n-1	2 180 132,97	2 180 132,97	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	25 035 602,97	26 378 512,78	105,36%

Excédent de fonctionnement 2023	3 732 966,05
<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>	<i>6 316 573,97</i>
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	<i>470 768,46</i>
Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)	5 845 805,51

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 737 004,73	876 429,21	32,02%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 450 071,22	4 982 956,17	58,97%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	897 500,00	768 659,50	85,64%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 084 575,95	6 628 044,88	54,85%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	471 000,00	470 768,46	99,95%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	471 000,00	470 768,46	99,95%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 555 575,95	7 098 813,34	56,54%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 244 440,00	1 241 259,94	99,74%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	97 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 341 440,00	1 241 259,94	92,53%
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	449 284,68	449 284,68	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	14 346 300,63	8 789 357,96	61,27%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 819 531,00	5 000 000,00	85,92%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	5 819 531,00	5 000 000,00	85,92%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	449 284,63	449 284,63	100,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 975 000,00	1 418 174,88	71,81%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 424 284,63	1 867 459,51	77,03%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 243 815,63	6 867 459,51	83,30%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 005 485,00	6 005 000,83	99,99%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	97 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 102 485,00	6 005 000,83	98,40%
	TOTAL DES RECETTES	14 346 300,63	12 872 460,34	89,73%

Déficit d'investissement 2023

4 083 102,38

Budget annexe réseau métropolitain de télécommunications

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 704,68	21 622,00	99,62%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	101 000,00	60 306,00	59,71%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	0,00	0,00%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	122 709,68	81 928,00	66,77%
66	CHARGES FINANCIERES	75 000,00	69 543,56	92,72%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	197 709,68	151 471,56	76,61%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	154 607,06	0,00	0,00%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	522 810,00	515 640,13	98,63%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	677 417,06	515 640,13	76,12%
	TOTAL DES DEPENSES	875 126,74	667 111,69	76,23%

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	57 000,00	0,00	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	750 000,00	793 385,91	105,78%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	807 000,00	793 385,91	98,31%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 206,74	8 206,74	100,00%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	815 206,74	801 592,65	98,33%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	59 920,00	59 901,74	99,97%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	59 920,00	59 901,74	99,97%
002	Résultat de fonctionnement n-1	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES	875 126,74	861 494,39	98,44%

Excédent de fonctionnement 2023		194 382,70
<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>		650 121,09
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>		244 492,62
<i>Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>		405 628,47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 000,00	68 188,44	56,82%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	309 999,17	252 579,27	81,48%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	429 999,17	320 767,71	74,60%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	247 575,83	244 492,62	98,75%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	247 575,83	244 492,62	98,75%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	677 575,00	565 260,33	83,42%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	59 920,00	59 901,74	99,97%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	16 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	75 920,00	59 901,74	78,90%
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	298 090,18	298 090,18	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	1 051 585,18	923 252,25	87,80%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	62 573,26	0,00	0,00%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	62 573,26	0,00	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	295 594,86	295 594,86	100,00%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	295 594,86	295 594,86	100,00%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	358 168,12	295 594,86	82,53%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	154 607,06	0,00	0,00%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	522 810,00	515 640,13	98,63%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	16 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	693 417,06	515 640,13	74,36%
	TOTAL DES RECETTES	1 051 585,18	811 234,99	77,14%

Déficit d'investissement 2023

-112 017,26

Budget annexe du service public d'assainissement non collectif

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 000,00	0,00	0,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 300,00	852,39	25,83%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	110,00	0,00	0,00%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	4 410,00	852,39	19,33%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00	0,00	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 610,00	852,39	18,49%
	TOTAL DES DEPENSES	4 610,00	852,39	18,49%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 610,00	1 104,52	23,96%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	4 610,00	1 104,52	23,96%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	81,65	
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 610,00	1 186,17	25,73%
002	Résultat de fonctionnement n-1	20 964,66	20 964,66	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	25 574,66	22 150,83	86,61%
Excédent de fonctionnement 2023			21 298,44	
<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>			<i>333,78</i>	
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>			<i>0,00</i>	
<i>Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>			<i>333,78</i>	

Budget annexe parcs de stationnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 842 280,00	1 666 310,56	90,45%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	105 000,00	103 033,00	98,13%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 005,00	0,00	
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	1 949 285,00	1 769 343,56	90,77%
66	CHARGES FINANCIERES	500 000,00	500 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 200,00	1 304,52	40,77%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 452 485,00	2 270 648,08	92,59%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	391 070,00	0,00	0,00%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 605 160,00	1 585 088,97	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 996 230,00	1 585 088,97	79,40%
	TOTAL DES DEPENSES	4 448 715,00	3 855 737,05	86,67%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 605 000,00	3 038 896,85	84,30%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 000,00	23,78	0,13%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	3 623 000,00	3 038 920,63	83,88%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	779 922,78	779 936,98	100,00%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 402 922,78	3 818 857,61	86,73%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 930,00	5 920,00	99,83%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 930,00	5 920,00	99,83%
002	Résultat de fonctionnement n-1	39 862,22	39 862,22	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	4 448 715,00	3 864 639,83	86,87%

Excédent de fonctionnement 2023		8 902,78
<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>		1 548 209,53
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>		1 987 539,26
<i>Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>		-439 329,73

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	185 494,12	141 463,90	76,26%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	185 494,12	141 463,90	76,26%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 990 000,00	1 987 539,26	99,88%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 990 000,00	1 987 539,26	99,88%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 175 494,12	2 129 003,16	97,86%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 930,00	5 920,00	99,83%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 930,00	5 920,00	99,83%
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	422 328,97	422 328,97	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	2 603 753,09	2 557 252,13	98,21%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	180 194,00	0,00	0,00%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	180 194,00	0,00	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	422 329,09	422 329,09	100,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 000,00	2 388,78	47,78%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	427 329,09	424 717,87	99,39%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	607 523,09	424 717,87	69,91%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	391 070,00	0,00	0,00%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 605 160,00	1 585 088,97	98,75%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 996 230,00	1 585 088,97	79,40%
	TOTAL DES RECETTES	2 603 753,09	2 009 806,84	77,19%
Déficit d'investissement 2023			-547 445,29	

Budget annexe congrès évènements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 876 575,00	2 827 441,65	98,29%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	0,00	0,00%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 876 580,00	2 827 441,65	98,29%
66	CHARGES FINANCIERES	1 142 780,00	1 136 714,36	99,47%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	120,00	0,00	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 019 480,00	3 964 156,01	98,62%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 165 620,00	0,00	0,00%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 400 380,00	1 394 384,35	99,57%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 566 000,00	1 394 384,35	39,10%
	TOTAL DES DEPENSES	7 585 480,00	5 358 540,36	70,64%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 025,00	8 064,07	100,49%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	468 000,00	455 990,00	97,43%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	476 025,00	464 054,07	97,49%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 097 027,37	6 330 000,00	89,19%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 573 052,37	6 794 054,07	89,71%
002	Résultat de fonctionnement n-1	12 427,63	12 427,63	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	7 585 480,00	6 806 481,70	89,73%
	Excédent de fonctionnement 2023		1 447 941,34	
	<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>		<i>2 829 898,06</i>	
	<i>Remboursement du capital des emprunts</i>		<i>3 565 785,80</i>	
	<i>Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>		<i>-735 887,74</i>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	329 598,23	126 336,00	38,33%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	31 964,82	0,00	
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	361 563,05	126 336,00	34,94%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 566 000,00	3 565 785,80	99,99%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	3 566 000,00	3 565 785,80	99,99%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 927 563,05	3 692 121,80	94,01%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	8 835,80	5 696,50	64,47%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 835,80	5 696,50	64,47%
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	2 466 199,78	2 466 199,78	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	6 402 598,63	6 164 018,08	96,27%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	365 659,00	1 000 000,00	273,48%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	365 659,00	1 000 000,00	273,48%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 462 103,83	2 462 103,83	100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	15 739,13	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	1 139,30	
	SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 462 103,83	2 478 982,26	100,69%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 827 762,83	3 478 982,26	123,03%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 165 620,00	0,00	0,00%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 400 380,00	1 394 384,35	99,57%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	8 835,80	5 696,50	64,47%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 574 835,80	1 400 080,85	39,16%
	TOTAL DES RECETTES	6 402 598,63	4 879 063,11	76,20%

Déficit d'investissement 2023**-1 284 954,97**

Budget annexe des transports en commun

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	75 066 304,00	74 476 967,75	99,21%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 306 805,00	1 170 302,33	89,55%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	30 000,00	23 574,67	78,58%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 478 314,00	1 419 769,91	96,04%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	77 881 423,00	77 090 614,66	98,98%
66	CHARGES FINANCIERES	3 977 000,00	3 649 826,51	91,77%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	129 060,00	17 807,50	13,80%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	81 987 483,00	80 758 248,67	98,50%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	532 672,32	0,00	0,00%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 346 685,00	12 253 915,67	99,25%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 879 357,32	12 253 915,67	95,14%
	TOTAL DES DEPENSES	94 866 840,32	93 012 164,34	98,04%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	1 321,04	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	15 480 000,00	14 054 805,16	90,79%
73	IMPOTS ET TAXES	67 485 000,00	69 043 274,83	102,31%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 519 605,00	2 384 200,02	94,63%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 093 000,00	1 237 576,32	113,23%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	86 577 605,00	86 721 177,37	100,17%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 833 835,32	6 905 202,65	101,04%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	93 411 440,32	93 626 380,02	100,23%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 455 400,00	1 455 335,36	100,00%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 455 400,00	1 455 335,36	100,00%
002	Résultat de fonctionnement n-1	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES	94 866 840,32	95 081 715,38	100,23%

Excédent de fonctionnement 2023		2 069 551,04
<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>		<i>12 868 131,35</i>
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>		<i>10 686 273,79</i>
<i>Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>		<i>2 181 857,56</i>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 948,80	21 630,05	51,56%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 563 576,29	12 403 985,57	85,17%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	51 240 974,67	46 060 733,58	89,89%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	65 846 499,76	58 486 349,20	88,82%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 177 000,00	10 686 273,79	95,61%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	86 071,00	86 070,66	100,00%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	11 263 071,00	10 772 344,45	95,64%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	77 109 570,76	69 258 693,65	89,82%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 455 400,00	1 455 335,36	100,00%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	2 252 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 707 400,00	1 455 335,36	39,25%
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	8 418 257,21	8 418 257,21	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	89 235 227,97	79 132 286,22	88,68%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 932 571,00	57 155 000,00	86,69%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 171 299,65	8 171 299,65	100,00%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	74 103 870,65	65 326 299,65	88,16%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	74 103 870,65	65 326 299,65	88,16%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	532 672,32	0,00	0,00%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 346 685,00	12 253 915,67	99,25%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	2 252 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	15 131 357,32	12 253 915,67	80,98%
	TOTAL DES RECETTES	89 235 227,97	77 580 215,32	86,94%

Déficit d'investissement 2023

-1 552 070,90

Budget annexe des déchets ménagers

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 245 810,00	30 082 439,30	99,46%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 534 325,00	3 407 529,90	96,41%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	166 005,00	113 022,14	68,08%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	33 946 140,00	33 602 991,34	98,99%
66	CHARGES FINANCIERES	41 000,00	40 604,00	99,03%
67	CHARGES SPECIFIQUES	280 000,00	232 537,38	83,05%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34 267 140,00	33 876 132,72	98,86%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 481 613,24	0,00	0,00%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 634 490,00	1 614 109,18	98,75%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 116 103,24	1 614 109,18	19,89%
	TOTAL DES DEPENSES	42 383 243,24	35 490 241,90	83,74%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 036 100,00	3 654 827,39	120,38%
731	FISCALITE LOCALE	29 770 848,00	29 852 725,00	100,28%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 908 950,00	2 907 205,68	99,94%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 750 000,00	2 398 473,71	87,22%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	38 465 898,00	38 813 231,78	100,90%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20,00	12 780,00	63900,00%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	38 465 918,00	38 826 011,78	100,94%
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	405 680,00	405 672,00	100,00%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	405 680,00	405 672,00	100,00%
002	Résultat de fonctionnement n-1	3 511 645,24	3 511 645,24	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	42 383 243,24	42 743 329,02	100,85%

Excédent de fonctionnement 2023	7 253 087,12
<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>	<i>4 949 879,06</i>
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	<i>185 318,24</i>
<i>Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>	<i>4 764 560,82</i>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	225 292,00	42 694,20	18,95%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	25 000,00	25 000,00	100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 420 711,99	1 712 819,70	20,34%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	992 682,87	756 270,02	76,18%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 663 686,86	2 536 783,92	26,25%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	187 000,00	185 318,24	99,10%
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	187 000,00	185 318,24	99,10%
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	191 507,20	30 261,91	15,80%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES POUR COMPTE DE TIERS	191 507,20	30 261,91	15,80%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 042 194,06	2 752 364,07	27,41%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	405 680,00	405 672,00	100,00%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	78 000,00	26 742,77	34,29%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	483 680,00	432 414,77	89,40%
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 961 101,36	1 961 101,36	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	12 486 975,42	5 145 880,20	41,21%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 675 950,76	0,00	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	3 768,60	
	SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 675 950,76	3 768,60	0,22%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 411 101,48	2 417 682,80	100,27%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 000,00	0,00	0,00%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 451 101,48	2 417 682,80	98,64%
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	195 819,94	66 081,85	33,75%
	SOUS-TOTAL DES RECETTES POUR COMPTE DE TIERS	195 819,94	66 081,85	33,75%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 322 872,18	2 487 533,25	57,54%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 481 613,24	0,00	0,00%
040	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 634 490,00	1 614 109,18	98,75%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	48 000,00	26 742,77	55,71%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 164 103,24	1 640 851,95	20,10%
	TOTAL DES RECETTES	12 486 975,42	4 128 385,20	33,06%
Déficit d'investissement 2023			-1 017 495,00	

Synthèse tous budgets agrégés

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	410 175 229,15	391 619 169,75	95,48%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	102 185 902,72	64 755 719,96	63,37%
TOTAL DES DEPENSES	512 361 131,87	456 374 889,71	89,07%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	489 294 512,21	499 911 806,76	102,17%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	19 131 310,00	19 400 357,45	101,41%
Résultat de fonctionnement n-1	15 290 623,38	15 290 623,38	100,00%
TOTAL DES RECETTES	523 716 445,59	534 602 787,59	102,08%

Excédent de fonctionnement 2023	78 227 897,88
<i>Epargne brute 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>	108 292 637,01
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	60 363 787,23
<i>Epargne nette 2023 (hors reprise des résultats n-1)</i>	47 928 849,78

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	284 765 240,60	213 957 324,72	75,13%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	39 912 690,80	30 674 608,98	76,85%
Solde reporté n-1	65 876 002,09	65 876 002,09	100,00%
TOTAL DES DEPENSES	390 553 933,49	310 507 935,79	79,50%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Total Prévu	Réalisé	% Réalisation
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	264 504 902,30	208 193 371,24	78,71%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	122 937 283,52	76 029 971,49	61,84%
Solde reporté n-1	3 111 747,67	3 111 747,44	100,00%
TOTAL DES RECETTES	390 553 933,49	287 335 090,17	73,57%

DÉFICIT D'INVESTISSEMENT 2023	-23 172 845,62
--------------------------------------	-----------------------